



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 148 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Considérations générales	4
B. Exécution du budget	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	6
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	6
E. Activités d'appui de la mission	7
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
III. Exécution du budget	54
A. Ressources financières	54
B. Répartition mensuelle des dépenses	55
C. Autres recettes et ajustements	55
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	56
E. Contributions non budgétisées	56
IV. Analyse des écarts	54
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	61



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation; opérations humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; ordre public; et aide).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	231 655,6	235 418,7	(3 763,1)	(1,6)
Personnel civil	91 594,7	93 239,6	(1 644,9)	(1,8)
Dépenses opérationnelles	152 152,3	146 715,0	5 437,3	3,6
Montant brut	475 402,6	475 373,3	29,3	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	9 754,0	9 801,9	(47,9)	(0,5)
Montant net	465 648,6	465 571,4	77,2	0,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	475 402,6	475 373,3	29,3	0,0

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes effectivement pourvus (moyenne)		Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	200	192	3,8	
Contingents	7 915	7 783	1,7	
Police des Nations Unies	450	395	12,2	
Unités de police constituées	750	750	0,0	
Personnel recruté sur le plan international	493	407	17,5	
Personnel recruté sur le plan national	714	628	12,0	
Volontaires des Nations Unies	301	275	8,8	
Postes de temporaire ^c				
Personnel recruté sur le plan international	5	2	58,3	

Personnel recruté sur le plan national	7	5	33,3
Personnel fourni par des gouvernements	8	8	3,1 ^d

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Correspond aux sept titulaires en poste de juillet à septembre 2009.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice 2008/09 a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 17 mars 2008 (A/62/750) et s'établissait à un montant brut de 477 058 000 dollars (montant net : 467 307 900 dollars). Ce budget correspondait aux effectifs suivants : 200 observateurs militaires, 7 915 membres des contingents, 1 200 membres de la police civile, dont 750 membres d'unités de police constituées, 498 membres du personnel recruté sur le plan international, 709 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 66 administrateurs, 301 Volontaires des Nations Unies et 12 titulaires de postes temporaires. Au paragraphe 34 de son rapport (A/62/781/Add.13), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 476 959 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

2. Par sa résolution 62/254, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la mission, un crédit d'un montant brut de 475 402 600 dollars (montant net : 465 648 600 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'ONUCI dans sa résolution 1528 (2004) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat correspondant à l'exercice sur lequel porte le présent rapport a été énoncé dans ses résolutions 1795 (2008), 1826 (2008) et 1865 (2009).

4. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir restaurer la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

5. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci montrent les réalisations et les produits pour chacune des composantes définies par le Conseil de sécurité au paragraphe 2 de sa résolution 1739 (2007) : cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; opérations humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; ordre public et aide.

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2008/09, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Exécution du budget

7. Dans sa résolution 1865 (2009), le Conseil de sécurité a décidé de ramener l'effectif militaire de l'ONUCI de 8 115 à 7 450 personnes à la lumière des progrès de la réalisation des étapes clés du processus de paix et du processus électoral. Le retrait des troupes s'est achevé en juillet 2009. En avril 2009, la France a retiré sa compagnie du génie déployée au sein de l'ONUCI.

8. L'ONUCI, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'aide de ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué d'appuyer le processus de réintégration en exécutant des microprojets qui ont bénéficié à 2 768 personnes (ex-combattants, miliciens, femmes et jeunes à risque). L'initiative « un millier de microprojets » est demeurée une aide à la réinsertion pour les ex-combattants et a largement contribué à l'instauration d'un climat pacifique et sûr dans la zone où se sont déroulées les activités de démobilisation.

9. L'ONUCI a continué à s'employer à remédier aux problèmes relatifs à la justice qui se posaient partout dans le pays. En partie grâce à ses activités de sensibilisation, le dixième Fonds européen de développement, approuvé par la Commission européenne le 2 avril 2008, a affecté 23 millions de dollars à l'appui à la réforme du système judiciaire et pénitentiaire en Côte d'Ivoire.

10. Les opérations d'identification et d'enregistrement des électeurs se sont officiellement achevées le 30 juin 2009, et 6 552 694 personnes, soit 75 % du nombre de personnes prévu, ont été enregistrées. L'ONUCI a fourni d'importants moyens logistiques pour assurer le transport, notamment aérien, des agents d'identification et de leur matériel dans le cadre de l'« opération Transport ». Elle a exécuté des projets à effet rapide durant la période préélectorale pour faciliter la normalisation ultérieure de la situation en Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial du Secrétaire général est resté en contact avec toutes les parties ivoiriennes prenant part au processus électoral et a engagé le corps diplomatique et les donateurs bilatéraux à apporter un appui au processus électoral prévu dans l'Accord politique de Ouagadougou, en versant des contributions financières au Fonds commun pour les élections administré par le PNUD.

11. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts en vue de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Les deux fonds communs créés et administrés par le PNUD pour financer les opérations électorales et les activités de consolidation de la paix au lendemain de la crise étaient pleinement opérationnels; ils ont continué de recevoir un financement extérieur. À ce jour, le PNUD a mobilisé pour ces deux fonds plus de 95 millions de dollars, dont 11 millions de dollars durant l'exercice 2008/09.

12. La proportion des cas de violation grave des droits de l'homme que l'ONUCI a portés à l'attention des autorités nationales et qui ont fait l'objet de poursuites est demeurée faible, principalement parce que les institutions judiciaires dans la zone des Forces nouvelles n'ont pas repris leur activité comme prévu. Pour sensibiliser davantage la population à la question des droits de l'homme, l'ONUCI a, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2008, produit 28 programmes spéciaux portant sur les

30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui ont été diffusés sur Radio ONUCI-FM et plusieurs radios locales du pays.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

13. L'ONU CI, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) (remplacé par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone à partir du 1^{er} octobre 2008) ont continué de coopérer et de coordonner leurs activités en Afrique de l'Ouest. Les chefs de mission se réunissaient tous les trois mois, à la faveur de la Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, afin de trouver des domaines de coopération, de renforcer l'efficacité des opérations dans la région en coordonnant les activités des trois missions, de recenser les pratiques optimales et de remédier aux défaillances communes, d'améliorer la qualité des services fournis aux bénéficiaires dans la région, et d'examiner les questions intéressant les trois missions et d'y apporter des réponses communes. Dans le cadre de la stratégie visant à renforcer l'efficacité de la technologie de l'information et des communications et à réaliser des économies, l'ONU CI a maintenu une liaison satellite avec la MINUL pour assurer en permanence la connectabilité de la Base de soutien logistique à Brindisi (Italie) et a fourni au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) du matériel de communication et une assistance technique. Le projet de couloirs hertziens entre la MINUL et l'ONU CI a été mené à bien, rendant possible le passage de réseaux satellitaires à un réseau terrestre. La coopération entre les missions de la région s'est poursuivie au niveau des opérations aériennes, notamment l'utilisation des appareils de la MINUL plutôt que de vols commerciaux pour le déploiement, la relève et le rapatriement des troupes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Maroc et de la Jordanie.

14. Durant la période à l'examen, l'ONU CI a également coordonné avec les missions des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria la mise en œuvre d'un programme de rapatriement librement consenti et de réinstallation des combattants étrangers.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

15. L'ONU CI et l'équipe de pays ont continué de préparer la transition du maintien de la paix au relèvement après le conflit en Côte d'Ivoire. Afin de faciliter la transition entre la phase d'urgence et la phase de relèvement précoce et de développement, l'équipe de pays a, durant l'exercice, élaboré une stratégie de transition en articulant ses activités autour de trois axes : a) besoins humanitaires critiques : aide à la réinstallation et à la protection des personnes déplacées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et à la consolidation de la sécurité alimentaire dans le nord du pays; b) appui au programme national de sortie de crise à l'aide des programmes des organismes des Nations Unies et des deux fonds communs créés et administrés par le PNUD; c) Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2013, avec les activités menées par les

organismes des Nations Unies à l'appui de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour 2009-2013.

16. L'ONUCI a coopéré avec divers partenaires du système des Nations Unies pour renforcer davantage la cohérence de l'activité de consolidation et de renforcement de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Durant la période à l'examen, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, en particulier, a progressé dans la mise en place des structures de planification et de coordination communes qui doivent s'occuper des trois domaines prioritaires du programme.

E. Activités d'appui de la mission

17. L'ONUCI a amélioré ses services sur plusieurs points en réorganisant et en améliorant ses fonctions d'appui administratif et logistique, comme décrit ci-après.

18. Le nouveau contrat de fourniture de rations était basé sur une grille de prix révisée, ce qui a permis de réduire les dépenses de 15 %. Ces économies ont été toutefois contrebalancées par les fluctuations défavorables du taux de change dollar/euro, une augmentation de 15 % du coût maximum des rations par jour à partir d'octobre 2008 et l'augmentation des frais de location de l'entrepôt et des conteneurs.

19. Comme indiqué plus haut, l'ONUCI a utilisé les aéronefs de la MINUL à la place de vols commerciaux pour effectuer la relève, le déploiement et le rapatriement des troupes de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, du Maroc et de la Jordanie et des unités de polices constituées de la Jordanie.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : cessez-le-feu

20. Au cours de l'exercice, l'Opération a continué d'appuyer la restructuration des forces armées et l'intégration des anciennes forces belligérantes, ce qui a contribué à stabiliser la situation en matière de sécurité dans le pays. L'ONUCI a également contrôlé le plein respect de l'embargo sur les armes et l'adhésion de toutes les parties à l'Accord politique de Ouagadougou. Ses composantes militaires ont aidé la Commission électorale indépendante à identifier la population et à enregistrer les électeurs dans la perspective des élections.

21. Du fait de la reconfiguration, moins de troupes ont été affectées à des missions statiques, ce qui a permis une utilisation optimale des soldats rendus disponibles en vue de l'organisation de patrouilles mobiles. Tous les éléments de combat des contingents militaires ont été chargés d'effectuer des patrouilles de longue portée, des patrouilles de routine, des patrouilles de police des frontières et des patrouilles d'escorte, outre l'aide qu'ils ont apportée à l'identification et à l'enregistrement des électeurs. Ils ont également assuré une partie des transports lors du Programme de vaccination contre la poliomyélite en 2009.

Réalisation escomptée 1.1 : Stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

Objectif atteint. Il n'y a eu aucune violation de l'accord de cessez-le-feu.

Aucun cas de groupes armés n'ayant pas signé l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 menaçant la population civile (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

Objectif atteint. Aucun cas de groupes armés qui n'avaient pas signé l'accord de cessez-le-feu et qui menaçaient la population civile n'a été signalé.

Les parties ivoiriennes et les États voisins de la sous-région respectent pleinement l'embargo sur les armes (2005/06 : aucun incident; 2006/07 : aucun incident; 2007/08 : aucun incident; 2008/09 : aucun incident)

Sur les 661 inspections au titre de l'embargo devant se dérouler au cours de l'exercice considéré, 35 n'ont pas pu être menées, faute de coopération de la part des parties ivoiriennes.

Déploiement de 4 membres de la Police des Nations Unies dans le Centre de commandement intégré ivoirien

3 membres de la Police des Nations Unies ont fait office de conseillers techniques au Centre de commandement intégré ivoirien.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
598 600 jours de patrouille mobile et de patrouille terrestre (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 41 compagnies pendant 365 jours)	569 400	Jours-homme de patrouille de routine (26 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 30 compagnies pendant 365 jours)
186 150 jours-homme pour la sécurité et les contrôles (30 soldats par poste d'observation, 17 postes d'observation pendant 365 jours)	175 200	Jours-homme de patrouille de longue portée (40 soldats par patrouille de longue portée, 12 patrouilles de longue portée pendant 365 jours) Conformément aux dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou, les postes d'observation ont été démantelés et l'ONUCI a modifié le dispositif et la configuration de sa force. Par conséquent, des patrouilles mobiles de longue portée ont été effectuées dans toutes les zones.
1 440 heures de patrouille aérienne (3 hélicoptères, 40 heures de vol par hélicoptère par mois pendant 12 mois)	1 530	Heures de patrouille aérienne (3 hélicoptères, 42,5 heures de vol par hélicoptère pendant 12 mois)
37 230 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites pendant 365 jours) dans les secteurs est et ouest	37 230	Jours de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs militaires par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites pendant 365 jours)

366 jours de patrouille fluviale, y compris sur la lagune Ebrié (Abidjan), et évacuation d'urgence (2 patrouilleurs pendant 183 jours)

12 rapports au Comité des sanctions (Côte d'Ivoire) et au Conseil de sécurité concernant le respect de l'embargo sur les armes

Organisation et conduite en moyenne de 5 inspections hebdomadaires des cargaisons aériennes ainsi que des véhicules de transport dans 2 ports maritimes, 3 aéroports, 4 aérodromes, 10 bases militaires et 5 postes frontière

Participation du commandant de la Force à 10 réunions sur la coopération régionale et intermissions, y compris avec les comités de défense et de sécurité de la CEDEAO, le BINUSIL, la MINUL et l'Office des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, en vue d'endiguer les mouvements transfrontières de groupes armés et de contrôler les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes

Tenue de réunions mensuelles avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire afin de les conseiller sur la surveillance des frontières, en accordant une attention spéciale aux mouvements des réfugiés libériens, des combattants et des armes

Liaison quotidienne avec les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir le rétablissement de la confiance entre toutes les forces ivoiriennes, et notamment les patrouilles conjointes des Nations Unies et des forces ivoiriennes (police civile/militaires) dans Abidjan, dans la zone de la ligne verte et dans la zone de responsabilité

Non Aucune patrouille fluviale n'a été effectuée, du fait d'une amélioration de la situation politique et sociale dans le pays. De même, aucune évacuation d'urgence n'a été effectuée au cours de l'exercice considéré.

12 Rapports fournis au Comité des sanctions (Côte d'Ivoire) et au Conseil de sécurité

Oui L'ONUCI a organisé 6 patrouilles hebdomadaires dans les ports et 13 patrouilles hebdomadaires dans les aéroports; 12 inspections hebdomadaires des camps militaires des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des Forces armées des forces nouvelles (FAFN) de Côte d'Ivoire; a inspecté 6 manifestes de navire par semaine; 3 cargaisons aériennes ou maritimes par mois; et a consacré 33 réunions conjointes avec la MINUL à la surveillance des frontières.

En outre, 174 membres de la Police des Nations Unies et observateurs militaires ont été formés aux procédures d'inspection au titre de l'embargo sur les armes, et 31 survols des mines de diamant et visites d'inspection ont été effectués.

Non Toutes les réunions sur la coopération régionale et intermissions n'ont pas eu lieu, mais le commandant de la Force a participé à la seizième réunion de haut niveau qui s'est tenue à Dakar en mai 2009 et à la vingt-cinquième réunion du Comité des chefs d'état-major de la défense de la CEDEAO, qui s'est tenue à Ouagadougou en juin 2009.

Non Aucune réunion ne s'est tenue de manière périodique, mais un contact permanent a été assuré grâce à l'officier de liaison avec les FANCI, qui s'est rendu chaque jour à leur quartier général pour établir des rapports. Cette démarche a été adoptée pour mieux traiter les problèmes transfrontières.

Oui Une liaison quotidienne a été assurée.

101 835 jours de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et autres hauts responsables politiques (279 militaires pendant 365 jours)	101 835 Jours-homme de personnel militaire de sécurité, comme suit : gardes stationnaires dans 13 résidences et 1 hôtel, 24 heures par jour pendant 365 jours; escortes de 17 personnalités et de convoyeurs de fonds de l'ONUCI à divers moments à Abidjan et dans d'autres régions du pays; organisation de la sécurité des lieux pendant les réunions de responsables ivoiriens
Conférence de presse hebdomadaire à l'intention des médias nationaux et internationaux et de la population ivoirienne, afin d'expliquer le rôle des forces de l'ONUCI dans le contexte de l'Accord politique de Ouagadougou	Oui Organisation d'une conférence de presse hebdomadaire et diffusion de 5 communiqués de presse en moyenne par semaine

Composante 2 : désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation

22. Au cours de la période considérée, l'Opération a aidé le Gouvernement à appliquer le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et a coordonné avec les missions des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria la mise en œuvre d'un programme de rapatriement librement consenti et de réinstallation des ex-combattants étrangers. De nouvelles modalités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été établies dans le cadre du quatrième Accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou signé le 22 décembre 2008. Dans cet accord, le Gouvernement et les Forces nouvelles se sont entendus sur le stockage des armes et sur le désarmement, ainsi que sur le versement d'une prime ou aide directe de démobilisation de 500 000 francs CFA par ex-combattant. Les fonds nécessaires n'ont cependant pas été levés et les modalités de déboursement des fonds demeurent imprécises.

23. Cela a entraîné une réorientation des principaux objectifs de la Section de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui devait apporter son concours au Centre de commandement intégré et au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRRC) en vue de surveiller et d'appuyer le cantonnement des Forces de défense et de sécurité (FDS) et des combattants des FAFN, afin d'aider à la réinsertion des ex-combattants, ainsi qu'au désarmement et au démantèlement des milices. Mais une mission conjointe avec le BINUSIL n'a pas pu être organisée au cours de la période examinée du fait de restrictions budgétaires. Dans son rôle de conseil et d'appui, l'Opération a entretenu des contacts réguliers avec le cabinet du Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Centre de commandement intégré, les FAFN, les FDS, le PNRRC et le Programme de service civique national (PSCN) afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et des milices. Une équipe comprenant des membres de la Section de désarmement, de démobilisation et de réintégration, des officiers de liaison militaires et de la police civile de l'ONUCI, ainsi que des représentants du PNUD se sont employés au quotidien à renforcer les capacités de planification et de coordination. L'Opération a continué de fournir un soutien logistique au Centre de commandement intégré, notamment en matière de transport et de transmissions. Elle a également mis en place un programme de microprojets en recourant au

financement du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de contribuer à la réinsertion des anciens combattants. Au moyen de son mécanisme de coordination interinstitutions, elle a facilité la coordination, l'élaboration de politiques et la prise de décisions avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la communauté des donateurs et d'autres organisations non gouvernementales aux fins du processus global de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Réalisation escomptée 2.1 : Réintégration des ex-combattants nationaux et des anciens membres des milices dans la société ivoirienne; rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réintégration, rapatriement et réinstallation de 42 564 ex-combattants des Forces nouvelles en Côte d'Ivoire (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 37 150)

Au 30 juin 2009, 11 766 ex-combattants des FAFN avaient été inscrits, dont 4 065 s'étaient portés volontaires dans l'armée nationale (Volontaire pour la Nouvelle Armée ou VAN) et 7 701 avaient choisi de se faire démobiliser, notamment 471 femmes et 802 non-Ivoiriens. Le nombre d'éléments des FAFN regroupés a été plus faible que prévu, l'opération ayant été suspendue à la fin d'octobre 2008 du fait de problèmes logistiques et de difficultés financières. Les FAFN devraient présenter un nouveau calendrier pour l'achèvement de l'opération de regroupement.

Entre-temps, au 30 juin 2009, 2 768 ex-combattants, ex-miliciens et jeunes à risque bénéficiaient de l'initiative « un millier de microprojets » du PNUD et de l'ONUSI. D'après les chiffres du PNRRC, d'autres programmes avaient en outre permis à 917 personnes d'obtenir au 31 décembre 2008 un appui à la réinsertion et à la réintégration.

Rééducation, réintégration et réunification avec les familles d'anciens enfants soldats (2006/07 : 0; 2007/08 : 3 000; 2008/09 : 6 000)

Les premières estimations pour le nombre d'enfants soldats en Côte d'Ivoire se sont avérées bien plus élevées que le chiffre actuel : seuls 2 813 enfants (dont 1 300 anciennement associés à des groupes armés) ont été identifiés et aidés par le PNRRC, qui met en œuvre le programme depuis septembre 2008.

La Côte d'Ivoire a été radiée de la liste des pays qui utilisent des enfants soldats.

Réintégration de 1 019 anciens membres des milices armées (2005/06 : 0; 2006/07 : 500; 2007/08 : 2 000; 2008/09 : 1 019)

Au 30 juin 2009, le profil de 37 436 membres avait été établi et leurs milices avaient été démantelées. Bien que le désarmement ait débuté et que l'établissement du profil des milices ait été achevé, leur réintégration n'avait pas encore commencé au 30 juin 2009. Cela se fera grâce au versement d'une allocation de 500 000 francs CFA, dont les modalités n'ont pas encore été précisées.

	<p>Le Programme de service civique national (PSCN) a lancé en février 2009 son programme de formation pour 270 jeunes à risque et ex-membres des milices à Guiglo (partie occidentale du pays).</p> <p>757 ex-membres des milices ont participé aux activités de réinsertion dans le cadre du programme « un millier de microprojets ».</p>
<p>Élaboration et application par les parties au conflit de plans d'action en vue de mettre un terme au recours à des enfants soldats (2005/06 : 0; 2006/07 : 2; 2007/08 : 2; 2008/09 : 2)</p>	<p>Les Forces de défense et de sécurité des Forces nouvelles (FDS-FN) et d'autres parties au conflit ont signé des plans d'action le 10 octobre 2005 et le 14 septembre 2006 pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats. Les parties ont été radiées des annexes du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2007/757) à la suite de l'application avec succès des plans d'action.</p>
<p>Participation de 10 000 anciens membres des milices non armées aux programmes de développement économique durable administrés par le programme de service civique, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD et les organisations non gouvernementales (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 10 000; 2008/09 : 10 000)</p>	<p>Les deux structures nationales (PNRRC et PSCN) chargées des programmes de réinsertion ont rencontré des difficultés financières s'agissant de l'application de ces programmes. En collaboration avec le PNUD, l'ONUSI a continué d'appuyer le processus de réinsertion, notamment pour certaines milices, grâce au programme de microprojets.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Prestation de conseils au Gouvernement de la Côte d'Ivoire au sujet de la création d'une équipe de travail pour la mise en œuvre de programmes économiques et de programmes de réinsertion destinés aux ex-combattants et aux anciens membres des milices, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, grâce à l'organisation de réunions ponctuelles</p>	<p>Oui</p>	<p>La Section de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'ONUSI a prodigué des conseils aux autorités nationales à Abidjan et à Yamoussoukro, ainsi qu'au niveau régional, pour tous les documents pertinents et les activités connexes. Plusieurs documents et activités ont été planifiés conjointement avec les structures nationales telles que l'ordre d'opérations et le Plan de regroupement des FAFN.</p> <p>Il n'a pas été possible d'établir un groupe de travail, les structures nationales chargées des programmes de réinsertion (PNRRC et PSCN) n'étant pas pleinement opérationnelles du fait de difficultés financières.</p>
<p>Prestation de conseils au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au programme de service civique au sujet de la mise en place d'un cadre de suivi pour la collecte de renseignements sur le nombre et la situation des ex-combattants, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, grâce à la tenue de réunions hebdomadaires de coordination</p>	<p>Oui</p>	<p>L'ONUSI a établi un mécanisme de coordination sur le terrain et au siège avec le PNRRC, le service civique et la Cellule de microprojets de la Présidence en septembre 2008. Deux structures principales ont été créées, le Comité Projets au niveau régional et le Comité d'approbation des projets à l'échelle nationale, pour gérer les activités de réinsertion des ex-combattants et des anciens membres des</p>

<p>Réunions quotidiennes de coordination entre la Cellule d'appui intégré à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le Centre de commandement intégré en vue de la réalisation et du suivi du processus de désarmement et de démobilisation des rebelles et des milices</p>	<p>milices. Au moyen de ce mécanisme, le PNRRC et les autorités locales ont recensé des possibilités de réinsertion pour les ex-combattants, les anciens miliciens et les jeunes à risque. Le PNRRC suit les ex-combattants et les anciens membres des milices qui font partie du programme de réinsertion et actualise par conséquent ses bases de données, tandis que les autorités locales surveillent le programme de réinsertion dans leurs sites respectifs.</p>
<p>Réunions régulières avec les institutions gouvernementales et les partenaires internationaux afin d'élaborer, de planifier et de réaliser la réforme du secteur de la sécurité</p>	<p>Oui Le centre d'opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration de l'ONUCI établi au Centre de commandement intégré au siège de la mission a continué d'aider le Centre de commandement à renforcer ses activités de planification et de coordination. L'ONUCI a continué de maintenir une cellule de mise en œuvre intégrée composée de personnels militaire, de police et civil en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Un fonctionnaire chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, trois officiers de liaison militaire et trois équipes d'officiers de liaison de la Police des Nations Unies ont collaboré quotidiennement avec le Centre de commandement intégré. L'Opération a continué de fournir un appui logistique au Centre, notamment sur le plan des transports et des communications.</p> <p>Non Des questions clefs telles que le rang des éléments militaires des FAFN et le regroupement de 5 000 FAFN pour la nouvelle armée n'ont pas été réglées. Il n'y a donc pas eu d'évolution majeure s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité. L'ONUCI a fourni un appui au Centre de commandement intégré en vue d'élaborer un plan d'action relatif à la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de désarmement et de démantèlement des milices à la suite de la signature du quatrième Accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou. Ce plan d'action a été présenté en janvier 2009 aux quatre généraux (chef d'état-major des FAFN, chef d'état-major des FDS et aux commandants de l'ONUCI et de l'opération Licorne).</p>

Réunions régulières avec les institutions gouvernementales concernées afin de les conseiller au sujet de l'exécution d'un programme d'information du public à l'échelle nationale, à l'appui du programme de réinsertion, de réintégration communautaire et de réconciliation

Organisation de réunions mensuelles de coordination interinstitutions avec la Banque mondiale, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Union européenne, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs participant aux programmes de réintégration, de rapatriement et de réinstallation et mobilisation de ressources financières afin de combler les déficits de financement

Oui L'ONUCI a participé à des réunions avec les structures nationales chargées du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment avec le PNRRC, afin de discuter d'activités de sensibilisation en vue de la réintégration des ex-combattants. À cet égard, l'Opération et le PNRRC ont travaillé en étroite collaboration pour établir la stratégie de communication de 2009 et planifier des activités de sensibilisation telles que la tournée en caravane du Représentant spécial du Secrétaire général sur les 1 000 microprojets, ou encore la Caravane pour la paix et les messages sur les 1 000 microprojets visant à faciliter le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Non Aucune réunion mensuelle de coordination n'a été organisée en raison de la lenteur des progrès accomplis au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'ONUCI a néanmoins organisé en janvier 2009 une réunion sur les activités de réinsertion avec la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union européenne, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin de faire part des mises à jour relatives aux projets de réinsertion et de dégager une approche coordonnée s'agissant des activités de désarmement, de démobilisation et d'intégration figurant au quatrième Accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou.

La Section de désarmement, de démobilisation et de réintégration de l'Opération a également été régulièrement en contact avec le PNUD afin d'apporter un appui technique et logistique au Centre de commandement intégré à Yamassoukro en vue de traiter des questions de désarmement et de démobilisation, ainsi qu'avec les donateurs, sur les questions de réinsertion et de réintégration. L'initiative un millier de microprojets découle notamment de ces consultations.

Organisation de réunions trimestrielles de coordination avec le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, la MINUL, le BINUSIL, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la CEDEAO, l'Union africaine, la communauté des donateurs et les pays voisins, en particulier la Guinée, traitant en particulier des dimensions régionales des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

Campagne publique d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, comprenant les éléments suivants : diffusion d'émissions radiophoniques quotidiennes dans les cinq langues locales; distribution de 25 000 tracts/brochures, 200 affiches; 20 points de presse à l'intention des représentants des médias, de la communauté diplomatique et de la société civile; 12 forums et autres activités de sensibilisation

Non Les réunions trimestrielles prévues avec les parties prenantes au sujet des répercussions régionales n'ont pas eu lieu du fait de la lenteur des progrès accomplis dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et d'intégration et de l'absence d'informations sur les ex-combattants étrangers.

L'ONUCI et la MINUL ont cependant effectué 2 missions conjointes en vue d'évaluer la présence d'ex-combattants libériens dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire et du Libéria.

L'ONUCI a organisé en outre 2 ateliers pour mieux faire comprendre la problématique hommes-femmes sur les plans théorique et pratique à l'ensemble des partenaires participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que pour renforcer les capacités dans ces domaines avec les contreparties nationales telles que le PNRRC, le Bureau général de démobilisation, le Centre de commandement intégré, les partenaires mettant en œuvre les microprojets et les responsables des opérations de désarmement, de démobilisation, et de réintégration dans les secteurs.

Oui La station de radio ONUCI-FM diffuse des mises à jour quotidiennes sur l'évolution du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en français et dans les cinq langues locales.

Au cours des 12 forums organisés à l'intention de la société civile locale, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été souligné, et après août 2008 les thèmes ont notamment englobé l'initiative « un millier de microprojets ».

2 500 brochures ont été publiées sur les 1 000 microprojets. L'initiative et d'autres questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont été le principal sujet du bulletin du mois d'août 2008; 16 500 brochures ont été distribuées et 52 points de presse ont été tenus sur cette question. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et l'initiative mille microprojets ont été au centre de 19 des conférences de presse hebdomadaires de l'ONUCI.

<p>Sécurisation de 17 centres de désarmement des milices situés à l'intérieur des 11 zones de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris la sécurisation des sites de collecte et de stockage d'armes et de munitions</p>	<p>L'ONUCI a participé à des réunions avec les partenaires nationaux, notamment avec la Cellule de communication du PNRRC, portant sur toutes les questions liées aux activités de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, notamment dans le cadre de la coordination du projet de stratégie de communication de l'initiative mille microprojets (qui vise à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration) et a collaboré à la production d'un documentaire et de programmes radiophoniques sur les 1 000 microprojets.</p>
<p>Collecte, entreposage en lieu sûr, transport et/ou neutralisation/destruction d'armes, de munitions et autres matériels militaires dans 17 centres de désarmement</p>	<p>Non La sécurisation des 17 centres de désarmement situés à l'intérieur des 11 zones de désarmement, de démobilisation et de réintégration relève de la responsabilité du Centre de commandement intégré depuis la création du Centre, en avril 2007. Les 3 camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord et les 4 points de ramassage des armes dans le cadre du programme de désarmement et de démantèlement des milices dans l'ouest ont été transférés au Centre le 15 mars 2008. La sécurité de ces camps et des points de ramassage relève donc de la responsabilité du Centre depuis le début de l'exercice.</p> <p>Oui Une petite quantité d'armes, de munitions et de grenades a été ramassée au cours du regroupement des FAFN, juste avant l'exercice sur lequel porte le présent rapport. Elles sont restées sous le contrôle des FAFN, conformément à la demande formulée par leur chef d'état-major. Au cours de l'établissement du profil des miliciens et du démantèlement de leurs opérations, une petite quantité d'armes, de munitions et de grenades a été remise par les groupes de milices. Elles se trouvent sous le contrôle du Centre de commandement intégré.</p> <p>Aucune destruction d'armes, de munitions ou d'autre matériel militaire ne s'est produite au cours de l'exercice.</p>
<p>Organisation d'un atelier sur les femmes et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, des représentants de la société civile et des représentants des ex-combattantes</p>	<p>Oui Une séance de formation sur les femmes et le désarmement a été organisée à l'intention de tous les acteurs participant au programme de réinsertion des 1 000 microprojets dans le cadre de l'atelier qui a eu lieu à Bouaké le 20 mars 2009. Les participants comprennent des partenaires locaux, des bénéficiaires, ainsi que</p>

Formation de 100 ex-combattants aux fonctions d'éducateur de leurs pairs sur la question du VIH/sida, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire	Non 24 ex-combattants ont été formés aux fonctions d'éducateur de leurs pairs sur le VIH/sida. Ce projet conjoint avec l'ONUCI, le PNUD et le FNUAP doit être achevé en décembre 2009, avec une cible revue à la baisse de 50 stagiaires. Le nombre plus faible que prévu est attribué à des retards dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.
Réalizations de 5 projets à effet rapide contribuant au relèvement et au développement économique des collectivités	5 Projets à effet rapide sur le relèvement des collectivités et le développement économique ont été mis en œuvre dans des zones où des ex-combattants étaient concentrés. Ils comprennent 2 projets agricoles, 1 projet de réfection d'un centre pour les jeunes, 1 projet de santé et 1 campagne de sensibilisation sur la prolifération des armes légères.

Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

24. Pendant la période comptable, l'Opération a continué d'offrir une assistance technique au Gouvernement ivoirien et à d'autres parties prenantes nationales pour les aider à répondre aux besoins humanitaires après le conflit et à instaurer une culture de respect des droits de l'homme, en s'intéressant en particulier à la situation des groupes vulnérables et défavorisés, notamment les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les personnes touchées par le VIH/sida. Bien que la situation des droits de l'homme se soit globalement améliorée après la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, les auteurs de certaines violations graves ont échappé aux poursuites, ce qui n'a fait qu'accentuer le climat d'impunité. Par l'intermédiaire de ses neuf bureaux locaux, la Section des droits de l'homme a suivi la situation et produit des rapports à ce sujet, qu'elle a communiqués aux parties prenantes nationales et internationales et qui ont servi à faire prendre conscience aux pouvoirs publics et aux Forces nouvelles qu'il importait de prendre des mesures pour lutter contre l'impunité et traduire en justice les auteurs d'infractions dans ce domaine. Une attention toute particulière a été accordée aux nombreuses affaires concernant la violence sexuelle et sexiste et les droits de l'enfant. Des activités de coopération technique ont été menées en vue de renforcer la capacité des parties prenantes nationales, des pouvoirs publics, de la Commission nationale des droits de l'homme et des groupes de la société civile de promouvoir, protéger et faire respecter les droits fondamentaux de la personne humaine.

Réalisation escomptée 3.1 : Progrès dans le domaine des droits de l'homme et responsabilisation des auteurs des violations de ces droits en Côte d'Ivoire

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Enquête par les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et par les organisations non gouvernementales exerçant des activités en Côte d'Ivoire sur les violations des droits de l'homme, et publication de rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (2005/06 : 4 rapports; 2006/07 : 8 rapports; 2007/08 : 5 rapports; 2008/09 : 5 rapports)

Objectif atteint. 6 rapports sur la situation des droits de l'homme ont été publiés par les organisations de défense des droits de l'homme concernées.

Identification des auteurs de violations graves des droits de l'homme, dont le cas est porté à l'attention des autorités judiciaires civiles et/ou militaires compétentes (2005/06 : 95; 2006/07 : 52; 2007/08 : 30; 2008/09 : 35)

343 cas de violations graves des droits de l'homme ont été constatés et portés à l'attention des autorités civiles ou militaires nationales et locales. 24 de ces affaires ont été jugées par les juridictions compétentes dans les zones contrôlées par le Gouvernement.

Création d'un observatoire des droits de la femme chargé de veiller au respect des droits fondamentaux des femmes

Au 30 juin 2009, le réseau d'organisations féminines était en train d'achever la mise en place de l'Observatoire, avec l'appui du Groupe de l'égalité des sexes. Ce mécanisme devrait être pleinement opérationnel en septembre 2009. Le retard pris tient au fait qu'il a fallu longuement négocier pour parvenir à s'entendre sur le rôle de l'Observatoire, de manière à ce que celui-ci soit perçu comme une structure commune prenant en compte tous les éléments constitutifs des réseaux de femmes.

*Produits prévus**Produit(s)**exécuté(s) :**oui/non**ou nombre**Observations*

Réunions, séminaires, conférences et campagnes de sensibilisation en vue de promouvoir la signature ou la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et assistance à l'établissement et à la présentation des rapports aux organes conventionnels concernés

Oui Les autorités nationales ont été sensibilisées à la faveur de réunions consacrées à l'obligation de se plier aux directives des organes conventionnels et de tenir d'autres engagements internationaux.

Conseils au Gouvernement ivoirien, à la Commission nationale des droits de l'homme et aux organisations de la société civile, dans le cadre de réunions, ateliers, séminaires et conférences, sur les questions et les normes relatives aux droits de l'homme

Oui L'ONUCI a offert tous les mois au Gouvernement ivoirien une assistance technique pour l'aider à élaborer son rapport au titre de l'examen périodique universel. Elle en a fait de même toutes les semaines auprès du Ministère de l'éducation, pour appuyer la prise en compte des droits de l'homme dans les programmes scolaires. Plusieurs réunions ont en outre été tenues avec des experts du Gouvernement et d'institutions nationales ainsi qu'avec des membres de la Commission nationale des droits de l'homme. L'ONUCI a

Conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions et de séminaires, et fourniture de services d'experts nationaux et internationaux pour la formulation du plan d'action national relatif aux droits de l'homme	<p>également donné des conseils à l'occasion d'ateliers et de séminaires organisés à Abidjan sur les questions et les normes relatives aux droits de l'homme.</p> <p>Oui L'Opération a évoqué avec les autorités et institutions compétentes la nécessité de formuler un plan d'action national relatif aux droits de l'homme. À cet égard, elle a aidé le Gouvernement ivoirien à concevoir un programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme qu'il devait ensuite signer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.</p>
Organisation dans 9 bureaux locaux de réunions, de séminaires, de conférences et de campagnes de sensibilisation sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'intention des autorités locales, des organisations non gouvernementales et de la société civile	<p>Oui Les 9 bureaux régionaux des droits de l'homme ont organisé 20 séminaires et ateliers et d'autres activités de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 3 833 participants dans les régions d'Abidjan, de Daloa, d'Odienné, de Bouaké, de Yamoussoukro, de Duékoué, de Man, de Bondoukou et de Korhogo. Ont notamment participé des associations et des autorités locales, des chefs traditionnels, des associations de jeunes et des organisations de défense des droits de l'homme.</p>
Organisation de 5 stages de remise à niveau sur le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme à l'intention de 500 membres d'organisations locales de la société civile exerçant leurs activités dans tout le pays	<p>Oui Plus de 1 615 membres de la société civile ont participé à 24 ateliers organisés dans les régions d'Abidjan, de Daloa, d'Odienné, de Bouaké, de Yamoussoukro, de Duékoué, de Man, de Bondoukou et de Korhogo. Le nombre de stages de formation a été plus élevé que prévu compte tenu de la nouvelle stratégie adoptée, consistant à décentraliser cette activité pour la confier aux 9 bureaux régionaux des droits de l'homme.</p>
Formation de 200 membres du personnel d'organisations non gouvernementales locales afin qu'ils soient à même d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et de collecter des éléments de preuve	<p>Plus de 300 Le personnel d'organisations non gouvernementales locales a été formé aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme et à la collecte d'éléments de preuve dans les régions d'Abidjan, de Daloa, d'Odienné, de Bouaké, de Yamoussoukro, de Duékoué, de Man, de Bondoukou et de Korhogo. Le nombre de stages de formation a été plus élevé que prévu compte tenu de la nouvelle stratégie adoptée, consistant à décentraliser cette activité pour la confier aux 9 bureaux régionaux des droits de l'homme.</p>

Organisation de réunions mensuelles du Groupe thématique sur les droits de l'homme à Abidjan avec la participation de représentants des organismes des Nations Unies, du Gouvernement ivoirien, des institutions nationales, y compris l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social, et d'organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue de coordonner les mesures prises pour mettre en œuvre une stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

Organisation de 8 stages de formation et cours de remise à niveau sur les droits de l'homme à l'intention de 800 militaires, policiers et magistrats ivoiriens, traitant en particulier des droits de la femme et de l'enfant

Élaboration de rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, appelant l'attention des autorités judiciaires et de la police ivoiriennes sur les violations

Élaboration de rapports trimestriels sur les violations graves des droits de l'homme en Côte d'Ivoire à l'intention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)

Organisation tous les deux mois de réunions de l'Équipe de travail constituée par les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et coprésidée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le représentant de l'UNICEF, concernant la mise en place et le fonctionnement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés

Établissement de rapports bimestriels destinés au Groupe de travail du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1612 (2005) et portant sur les violations graves et les sévices commis contre des enfants touchés par le conflit armé

Présentation par le Secrétaire général de son rapport annuel (au Conseil de sécurité) sur la suite donnée aux violations graves et aux sévices exercés sur la personne d'enfants

5 Le Groupe thématique sur les droits de l'homme a tenu 5 réunions mensuelles. Il s'est également réuni à 3 reprises en mars et avril 2009 pour compiler le rapport de l'équipe de pays des Nations Unies sur l'examen périodique universel.

16 Stages de formation et cours de remise à niveau ont été organisés pour environ 1 500 participants, dont 250 femmes.

Le nombre de stages de formation a été plus élevé que prévu compte tenu de la nouvelle stratégie adoptée, consistant à décentraliser cette activité pour la confier aux 9 bureaux régionaux des droits de l'homme.

Non Un seul rapport de synthèse a été établi pour 2008 conformément aux nouvelles procédures opérationnelles permanentes concernant l'établissement de rapports destinés au public adoptées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. À la fin de la période comptable, le premier rapport trimestriel pour 2009 était encore en cours d'élaboration.

Oui Des rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme ont été présentés au Conseil de sécurité.

Non Aucune réunion bimestrielle n'a été tenue, car il s'est révélé difficile de coordonner les nombreux membres de l'Équipe de travail. Malgré cela, les membres de l'Équipe de travail, notamment les coprésidents, ont continué de surveiller les violations commises à l'encontre d'enfants et d'en rendre compte.

Oui L'ONUCI et l'UNICEF, en leur qualité de coprésidents de l'Équipe de travail, ont présenté des rapports bimestriels au Groupe de travail du Conseil de sécurité.

Oui Le rapport annuel du Secrétaire général sur la suite donnée aux violations graves et aux sévices exercés sur la personne d'enfants est paru le 26 mars 2009.

Offre de conseils aux dirigeants des Forces de défense et de sécurité, des Forces nouvelles et de milices, dans le cadre d'un dialogue, sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans d'action visant à mettre fin à l'utilisation des enfants soldats et aux autres violations et sévices graves exercés sur la personne d'enfants

Oui Des conseils ont été dispensés aux parties à la faveur d'échanges tenus régulièrement avec les responsables des entités concernées. Pendant la période comptable, on s'est principalement attaché à intégrer les engagements pris par les groupes armés dans le plan d'action national de lutte contre la violence sexuelle présenté au Gouvernement en septembre 2008. Les Forces de défense et de sécurité et les Forces nouvelles ont élaboré en janvier 2009 un programme d'action contre la violence sexuelle.

Formation tous les deux mois de 400 membres du personnel de maintien de la paix dans le domaine de la protection de l'enfance, conformément à la résolution 1460 (2003) du Conseil de sécurité

Oui Pendant 7 mois, 2 856 membres du personnel de maintien de la paix ont été formés (au rythme de 408 par mois en moyenne). L'augmentation du nombre de personnes ayant suivi la formation tient à la relève des contingents et des membres de la Police des Nations Unies qui a eu lieu.

Organisation de 7 séances de formation par mois sur la protection de l'enfance à l'intention d'organisations non gouvernementales locales et de groupes de la société civile, et de 7 forums par mois sur la protection de l'enfance pour sensibiliser les collectivités locales

Non Pendant la période à l'examen, 50 sessions de sensibilisation et de formation consacrées à la protection de l'enfance ont été organisées à l'intention de 2 726 participants appartenant à des organisations non gouvernementales locales et à des groupes de la société civile. En moyenne, 389 participants ont été formés chaque mois.

Organisation d'une campagne d'information visant à promouvoir les droits de l'homme auprès du public, comprenant les éléments suivants : diffusion de 40 programmes radiophoniques hebdomadaires sur les droits fondamentaux et les droits de la femme et de l'enfant; impression et distribution de 100 000 brochures; organisation de réunions d'information sur les droits de l'homme à l'intention des médias et de la communauté diplomatique; mise en œuvre d'activités de sensibilisation, y compris 2 forums « ouverts » et 2 journées des droits de l'homme; et production de 2 documentaires télévisés d'une demi-heure chacun

Oui Le Bureau de l'information a élaboré et diffusé 52 programmes radiophoniques sur les droits fondamentaux ainsi que sur les droits de la femme et de l'enfant, qui ont également été distribués à des radios locales dans tout le pays et mis à la disposition de ministères, d'écoles et d'organisations non gouvernementales locales.

En outre, 10 000 brochures ont été produites et publiées sous forme d'encart de 4 pages dans la lettre d'information de l'ONUCI en octobre 2008. 10 dépliants portant sur des questions relatives aux droits fondamentaux, y compris les droits de la femme, la problématique hommes-femmes et la protection de l'enfance, ont été produits en 26 000 exemplaires.

12 réunions d'information consacrées à des questions relatives aux droits fondamentaux et aux droits de l'enfant et de la femme ont été organisées à l'occasion de 12 des conférences de presse hebdomadaires de l'Opération.

- Célébration du huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en collaboration avec le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales et la société civile
- La situation des droits de l'homme a été mise en lumière lors des 12 forums et dans le cadre d'autres activités d'information, dont 3 sessions de sensibilisation tenues dans des écoles, des expositions d'œuvres d'artistes engagés en faveur de la paix organisées dans 15 lieux différents, et 21 séminaires et ateliers ciblant en priorité les femmes, les jeunes, les médias et les chefs traditionnels.
- Le Bureau de l'information a également organisé avec le Gouvernement ivoirien la célébration nationale du sixième anniversaire de la Journée des droits de l'homme, et produit à cette occasion un film de 12 minutes sur les droits de l'homme.
- Oui Des programmes radiophoniques et une table ronde sur la question ont été organisés spécialement pour l'occasion. La radio ONUCI-FM a diffusé des programmes spéciaux pour marquer la Journée internationale de la femme et commémorer l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Une lettre d'information spéciale, consacrée aux questions touchant les droits de la femme et la résolution 1325 (2000), a été élaborée.
- Participation aux réunions mensuelles du Groupe thématique sur l'égalité des sexes organisées sous l'égide du FNUAP, auxquelles prennent également part des représentants des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et du Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, en vue de concevoir des activités communes pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et établir des synergies dans le domaine de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes
- Oui L'ONUCI a participé aux réunions mensuelles du Groupe thématique sur l'égalité des sexes, aux préparatifs de la célébration de la Journée internationale de la femme et à l'organisation d'une campagne de 16 jours visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. L'Opération a été à cette occasion directement en relation avec les principaux responsables des activités communes touchant la problématique hommes-femmes, et elle a offert appui technique et soutien logistique au Groupe thématique.
- Offre de conseils au Ministère des droits de l'homme et de la justice, au Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes concernant la création de l'Observatoire des droits de la femme, notamment à l'occasion de 12 réunions mensuelles et de 3 séminaires et grâce à de la documentation
- Oui Des conseils ont été dispensés à l'occasion de plusieurs réunions tenues chaque mois. À la fin de l'exercice, le réseau d'organisations féminines était en train d'achever la mise en place de l'Observatoire, qui devrait être opérationnel fin 2009. Les 3 séminaires ont été reportés à l'exercice suivant de telle sorte qu'ils soient organisés après l'établissement de l'Observatoire.

Formation de 25 journalistes et personnes travaillant pour les médias sur des questions relatives à l'égalité des sexes, y compris les actes de violence sexiste, la participation des femmes à la prise de décisions et les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

25 Journalistes (9 femmes et 16 hommes) ont été formés en juin 2009.

Offre de conseils aux institutions nationales sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), notamment sous la forme de documentation et dans le cadre d'un atelier sur l'application de la résolution dans un contexte de consolidation de la paix organisé à l'intention de 200 personnes

Oui Des conseils ont été fournis sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. À la fin de la période à l'examen, l'atelier, qui devait être mené en collaboration avec le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, avait été reporté à une date ultérieure en 2009 car il fallait d'abord que le Gouvernement approuve le plan d'action national.

Offre de conseils à 60 organisations féminines locales à propos de la violence sexuelle et sexiste

Oui Le Groupe de l'égalité des sexes s'est tenu directement et continuellement en contact avec plus de 300 organisations féminines locales pour les sensibiliser au problème de la violence sexuelle et sexiste et renforcer leurs capacités dans le domaine de la prévention de cette violence et des mesures correctives à prendre en la matière.

Réalisation de 5 projets à effet rapide dans le domaine des droits de l'homme

5 Projets à effet rapide consacrés aux droits de l'homme ont été exécutés : 2 pour appuyer l'accès aux services de base (santé et éducation), 2 consacrés à la sensibilisation aux questions touchant les droits de l'homme, et 1 pour appuyer l'ouverture d'une garderie à Yopougon, afin que les enfants puissent être pris en charge pendant la journée dans un environnement sûr.

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre d'hôpitaux et de centres médicaux rouverts dans le nord et l'ouest du pays (2006/07 : 500; 2007/08 : 600; 2008/09 : 750)

Indicateurs de succès effectifs

Pendant la période à l'examen, 3 centres de santé ont été rouverts en milieu urbain et 17 en milieu rural dans les zones centre, nord et ouest.

Augmentation du nombre de personnes déplacées de retour dans leur région d'origine (2005/06 : 75 000; 2006/07 : 0; 2007/08 : 425 000; 2008/09 : 725 000)

Au 30 juin 2009, les organismes humanitaires opérationnels avaient répertorié quelque 78 230 personnes jusque-là déplacées qui étaient volontairement retournées dans leurs villages d'origine respectifs situés dans les régions occidentales du Moyen-Cavally et des Dix-Huit Montagnes. Toutefois, dans certaines régions, les personnes de retour chez elles continuent d'avoir du mal à se réintégrer et à bénéficier d'une protection, notamment pour ce qui est de la propriété foncière, des questions touchant la nationalité et la citoyenneté, et de l'insécurité. Ainsi, les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui s'efforcent de retourner dans leurs plantations à Zéaglo et Tuambly ont empêché certaines personnes encore déplacées vivant dans le centre d'accueil temporaire des déplacés à Guiglo de rentrer chez elles.

Pendant la période à l'examen, on s'est occupé en priorité des personnes déplacées dans l'ouest du pays (Moyen-Cavally et Dix-Huit Montagnes), où les besoins humanitaires étaient les plus pressants.

Augmentation du nombre de réfugiés libériens de retour au Libéria (2006/07 : 35 000; 2007/08 : 52 500; 2008/09 : 78 750)

Pendant la période considérée, 95 réfugiés libériens ont bénéficié du programme de rapatriement. Il faut souligner qu'il est possible que certains réfugiés soient retournés d'eux-mêmes dans leur pays, sans prévenir le Haut-Commissariat pour les réfugiés. Après que certains Libériens ont bénéficié d'un rapatriement assisté, les dossiers de 24 816 autres, qui font partie d'un programme de rapatriement librement consenti, doivent encore être traités.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions hebdomadaires interinstitutions en vue de coordonner l'action humanitaire du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire	Oui	Pendant la période comptable, le Comité interinstitutions de coordination humanitaire s'est réuni à 24 reprises, avec la participation de diverses parties prenantes, notamment des organisations non gouvernementales internationales, le Comité international de la Croix-Rouge ainsi que des représentants de la communauté des donateurs et de l'ONU. Ce comité est l'instance qui assure à l'échelon national la mise en œuvre du programme d'aide humanitaire, sous l'égide du Coordonnateur des opérations humanitaires.
Offre d'avis au Ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de réunions mensuelles, sur les questions relatives au droit à une éducation égale pour tous	Oui	Dans le cadre du Groupe sectoriel chargé de l'éducation et sous la direction de l'UNICEF, des avis ont été dispensés sur l'éducation à l'occasion de réunions mensuelles avec des fonctionnaires du Ministère de l'éducation nationale.

Organisation d'ateliers trimestriels pour appuyer l'effort national de lutte contre le VIH/sida, en collaboration avec les autorités gouvernementales et ONUSIDA

Oui 5 ateliers ont été organisés à l'intention des personnes assurant la prestation de soins palliatifs à domicile, en collaboration avec le Réseau national des personnes vivant avec le VIH/sida, et 3 avec le Ministère chargé de la lutte contre le sida, dans le but de donner aux responsables des organisations non gouvernementales locales les outils de communication voulus pour faire évoluer les comportements. 3 autres ateliers, organisés à Adzope, Yamoussoukro et Abidjan, ont permis de dispenser à 50 femmes une formation axée sur la problématique hommes-femmes, la violence, le conflit armé et le VIH/sida. En outre, 25 fonctionnaires du Ministère de la défense ont reçu une formation consacrée aux soins palliatifs, offerte en collaboration avec le Ministère de la lutte contre le sida et le Ministère de la santé.

Organisation de réunions hebdomadaires interinstitutions et de réunions régulières de coordination avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés au sujet du programme de rapatriement des réfugiés libériens

Oui Des réunions hebdomadaires interinstitutions et des réunions de coordination ont été organisées régulièrement avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés au sujet du programme de rapatriement des réfugiés libériens, par l'intermédiaire du groupe de la protection que préside le Haut-Commissariat. En temps que chef de groupe, le Haut-Commissariat a joué un rôle de direction et a été en charge de la protection des civils. Il a rendu compte au Coordonnateur des opérations humanitaires et au Comité interinstitutions de coordination humanitaire.

Établissement de rapports trimestriels conjoints d'évaluation de la situation humanitaire, contenant notamment des informations ventilées par sexe, sur la base des missions d'évaluation de la situation humanitaire effectuées en coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

Oui Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires a mené diverses missions d'évaluation : dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, il a examiné la situation humanitaire; dans le nord, il a évalué la situation nutritionnelle; avec des représentants de la FAO et du Haut-Commissariat pour les réfugiés, il s'est joint à une délégation gouvernementale chargée d'étudier avec les acteurs locaux compétents un document pour la réduction de la pauvreté; enfin, il s'est rendu seul dans l'ouest du pays pour se pencher sur les questions de la protection et de la transition d'une situation d'intervention humanitaire d'urgence à une situation de relèvement rapide et de développement à long terme. À l'issue de ces missions, des rapports d'évaluation ont été établis.

Organisation de réunions bimestrielles de sensibilisation et de séminaires trimestriels à l'intention des responsables des administrations publiques, de la société civile et de la communauté des donateurs sur la situation des groupes vulnérables, plus particulièrement des femmes et des enfants

Réalisation de 10 projets à effet rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées de retour dans leur région d'origine, de 5 projets à effet rapide mettant en lumière la situation des enfants et sur l'égalité des sexes et de 5 projets à effet rapide mettant l'accent sur les questions liées au VIH/sida

Oui Les donateurs ont été invités à participer aux réunions du Comité interinstitutions de coordination humanitaire pour évoquer la question du financement du programme d'aide humanitaire dans l'ouest et le nord du pays.

Une campagne de sensibilisation aux violations graves des droits de l'enfant a été organisée à l'intention des parties concernées, notamment les responsables des administrations publiques et des collectivités locales, afin de renforcer les mécanismes nationaux de protection.

En outre, l'ONUCI a organisé 5 sessions de sensibilisation et 5 stages de formation ciblant des organisations de la société civile, notamment des femmes, 3 rencontres avec le Ministère de la sécurité pour analyser la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité, et 10 réunions avec le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales consacrées à des questions englobant précisément l'élimination de la violence sexiste et des pratiques traditionnelles dangereuses.

30 Projets à effet rapide ont été exécutés :

- Personnes déplacées : 14 projets ayant pour but d'améliorer la situation de ces personnes dans les zones de retour, dont 6 visant à rénover des écoles et à les doter du matériel nécessaire, 5 permettant de dégager des revenus, 1 visant à équiper un centre pour la jeunesse, 1 consacré à la rénovation d'un dispensaire et 1 en rapport avec l'eau;
- Égalité des sexes et enfants : 10 projets, dont 2 permettant de dégager des revenus, 1 concernant les droits de la femme, 1 visant à appuyer la formation des femmes et des filles, 3 concernant la rénovation d'écoles, 1 concernant une maternelle, 1 visant à aider les enfants souffrant de malnutrition et 1 touchant la rénovation d'un centre pour enfants handicapés;
- VIH/sida : 6 projets visant à rénover et équiper des centres de lutte contre le VIH/sida.

On a pu exécuter un plus grand nombre de projets car certains ont nécessité moins de ressources que prévu, ce qui a permis de disposer de fonds.

Composante 4 : processus de paix

25. Au cours de la période à l'examen, l'Opération a appuyé en permanence les efforts de toutes les parties à l'Accord politique de Ouagadougou et tous les acteurs de son application, la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes à tous, libres, justes et transparentes et la réunification du pays. L'ONUCI a aidé à accomplir certaines tâches électorales stipulées dans l'Accord, notamment la délivrance de duplicatas des actes de naissance lors d'audiences publiques, l'inscription des électeurs sur les listes électorales et l'identification générale de la population. Les échéances suivantes n'avaient toutefois pas pu être respectées pour des raisons financières et techniques : impression et distribution de cartes nationales d'identité et de cartes d'électeur; distribution de matériel électoral et organisation de campagnes électorales jusqu'à la veille du scrutin. L'ONUCI a également appuyé la création de la Commission électorale indépendante, le renforcement des capacités du personnel chargé de l'identification et de 13 400 agents électoraux nationaux, participé à l'audit des 2 000 cartes électorales et aidé la Commission nationale de supervision de l'identification à se mettre en place sur le terrain. L'Opération a appuyé le redéploiement de l'administration publique et le rétablissement de l'autorité de l'État, qui constituaient une condition préalable essentielle à la réunification effective de la Côte d'Ivoire. Des progrès importants ont été accomplis dans le redéploiement des fonctionnaires, avec l'appui technique de l'ONUCI et une assistance financière et logistique de la part des principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux. Cependant, le rétablissement effectif de l'autorité de l'État dans le nord, le centre et l'ouest du pays a continué de pâtir de l'insuffisance des ressources logistiques et financières disponibles pour offrir des conditions de travail et de vie correctes aux fonctionnaires redéployés, du peu d'empressement des Forces nouvelles à céder le contrôle des questions de sécurité et financières aux représentants de l'État, et des retards importants rencontrés dans le rétablissement du système judiciaire et le redéploiement d'une force de police adéquate dans ces régions.

Réalisation escomptée 4.1 : Réunification de la Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Participation au processus de paix de toutes les parties ivoiriennes, conformément à la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité et de l'Accord politique de Ouagadougou

Augmentation du nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans toute la Côte d'Ivoire (2005/06 : 5 000; 2006/07 : 6 000; 2007/08 : 12 091; 2008/09 : 6 000)

Indicateurs de succès effectifs

Réalisé. Les parties ivoiriennes sont restées fidèles aux engagements pris en faveur de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, à laquelle elles ont contribué au cours de la période d'exécution du budget.

3 995 fonctionnaires ont regagné leur lieu d'affectation au cours de la période considérée. Sur les 24 437 fonctionnaires qui avaient quitté leur lieu d'affectation lors du conflit, 23 552, représentant 96 % du nombre total, ont été réaffectés dans les régions du centre, du nord et de l'ouest du pays. Les 4 % restants sont constitués de membres du personnel d'institutions financières (douane, trésor, impôts), judiciaires et pénitentiaires.

Accès aux émissions de la Radio Télévision ivoirienne dans tout le pays

Grâce à son programme hebdomadaire Suivi des médias (Media Monitor), diffusé en modulation de fréquence, l'ONUCI a contribué à étendre la couverture de la radio télévision nationale à l'ensemble du pays en attirant l'attention sur cette question. C'est ainsi que, grâce à la possibilité que les stations de radio locales avaient de diffuser en relais les nouvelles et d'autres programmes de la radio nationale et d'ONUCI FM, l'Opération a également pu aider à étendre la zone de diffusion en appuyant les stations de radio communautaires, notamment par le biais de la formation, de la distribution de pochettes d'information d'ONUCI-FM aux stations de radio communautaires et du soutien à des projets à effet rapide de modernisation de certaines de ces stations de radio.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions régulières de l'Organe consultatif international créé en application de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité pour suivre les travaux du Comité d'évaluation et d'accompagnement de l'Accord politique de Ouagadougou	Oui	L'Organe consultatif international a participé activement aux réunions de suivi des travaux du Comité d'évaluation et d'accompagnement axées sur les mesures nécessaires au maintien de l'élan du processus de paix global, notamment en s'assurant du financement nécessaire, et en exécutant les tâches en suspens prévues au titre de l'Accord politique de Ouagadougou et ses accords complémentaires.
Réunions mensuelles avec la communauté diplomatique, le Premier Ministre, le Président et les groupes d'opposition non armés afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix et d'étudier des moyens de surmonter les difficultés et les obstacles qui se présentent	Oui	Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu l'ensemble des principales parties prenantes nationales dûment informées des risques et difficultés liés à la mise en œuvre du processus de paix et des mesures correctives nécessaires. Huit réunions ont eu lieu avec les principales parties prenantes.
Participation aux réunions préparatoires des mécanismes de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou convoquées à l'initiative du facilitateur, afin d'influer sur les décisions et de proposer l'inscription de points à l'ordre du jour	Non	Sans pour autant avoir participé aux réunions officielles tenues entre les autorités ivoiriennes et/ou avec le facilitateur, l'Opération a examiné avec les parties les questions en suspens nécessitant l'attention spéciale du Comité d'évaluation et d'accompagnement.
Quatre séminaires de formation portant sur la démocratie multipartite, la démocratisation interne des partis et la communication politique à l'intention de 30 représentants des partis politiques et des Forces nouvelles	Non	L'intensification des activités menées dans le cadre de la campagne préélectorale et le changement de priorités des partis politiques dicté par le quatrième accord complémentaire et le calendrier électoral ont fait que d'autres parties prenantes n'ont pas pu suivre de séminaires.

Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux, des groupes politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, afin d'évaluer le processus de paix et recueillir leur avis sur la mise en œuvre

Ateliers trimestriels sur le renforcement des capacités des groupes nationaux de femmes dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, à Abidjan et dans les deux secteurs, à l'intention des responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques et d'organisations de la société civile, y compris d'organisations féminines

Consultations bimensuelles avec le Cabinet du Premier Ministre, afin d'évaluer le processus de paix et de procéder à un échange de vues à ce sujet

Réunions trimestrielles d'un groupe de travail sur les questions transfrontières intermissions composé de représentants de la MINUL, de l'ONUCI, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du BINUSIL

Programmes nationaux d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, y compris des émissions radiophoniques dans cinq langues nationales, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; des émissions d'actualité, messages et documentaires diffusés sur la télévision d'État, les chaînes internationales et UNIFEED; des points de presse hebdomadaires; la distribution de 12 bulletins d'information; 400 panneaux d'affichage (150 à Abidjan et 250 dans les régions); des messages publicitaires dans les radios (4 encarts par manifestation pour 7 manifestations); des campagnes de sensibilisation

Oui Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu des séances de travail régulières avec les diverses parties prenantes nationales pour leur faire part des risques et des difficultés auxquelles se heurte l'ensemble du processus de paix et des mesures correctives que doivent prendre les acteurs nationaux et internationaux.

Non L'ONUCI a certes organisé des ateliers sur la prévention et le règlement des conflits à Abidjan et dans les secteurs, mais en ciblant essentiellement des groupes de la société civile, y compris des organisations féminines. L'intensification des activités de campagne préélectorale et le changement de priorités des partis politiques dicté par le quatrième accord complémentaire et le calendrier électoral ont fait que d'autres parties prenantes n'ont pas pu y participer.

Oui Le Représentant spécial du Secrétaire général a tenu des séances de travail périodiques avec le Premier Ministre sur d'importants aspects du processus de paix nécessitant le soutien de l'ONUCI. Des consultations mensuelles avec les conseillers techniques du Premier Ministre ont permis de poursuivre l'évaluation de l'application des décisions arrêtées.

Oui Des questions transfrontières ont été examinées lors des quatre réunions tenues avec les commandants de la force des quatre missions des Nations Unies. Les mesures convenues portaient notamment sur la conduite d'activités mixtes de surveillance le long des frontières communes et l'intensification des échanges de données d'information et d'expérience sur les activités transfrontières, menées notamment par des forces armées illégales.

Oui Parmi les activités d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, on peut notamment citer des programmes quotidiens d'ONUCI FM à l'appui du processus de paix en français et dans cinq langues locales; des points de presse hebdomadaires; 12 forums pour promouvoir le processus de paix; la réalisation d'un film de 12 minutes sur les projets à effet rapide et les bureaux d'information et leurs partenaires et d'un autre de 26 minutes sur 1 000 microprojets devant être largement distribués auprès des ambassades, du Siège de l'ONU à New York, de

	<p>la Télévision des Nations Unies et des télévisions nationales; la diffusion de 12 bulletins d'information en plus de plusieurs bulletins d'information spécialisés; et toutes les campagnes de sensibilisation prévues dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire.</p> <p>Le projet de panneaux d'affichage prévu sera mis en œuvre au cours de la période suivante. Les messages publicitaires n'avaient pas pu être insérés par manque de fonds.</p>
<p>Organisation d'un colloque sur les médias et la situation d'après conflit</p>	<p>Non Pour être efficace, cette activité doit être menée à l'approche des élections. Par conséquent, le colloque a été reporté à la période suivante compte tenu notamment du report de la date des élections.</p>
<p>Promotion du processus de paix au moyen d'une campagne sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix, axée sur la communication traditionnelle, à l'intention des organisations de jeunes et de femmes et des guides d'opinion, notamment les chefs traditionnels et les chefs de village, afin de continuer d'établir une base solide pour le processus de paix, grâce à la production et à la diffusion de 20 000 livrets ou brochures et de 5 000 affiches ainsi que de programmes de radio et de télévision et à l'organisation de séances de sensibilisation</p>	<p>Oui L'ONUCI a assuré la promotion du processus de paix en diffusant 40 heures de programmes sur sa station de radio qui émet en modulation de fréquence sur des modes traditionnels de règlement des conflits et de consolidation de la paix; en organisant 4 ateliers d'une durée de 2 jours avec la société civile et les médias afin de promouvoir la cohésion sociale par le biais d'un resserrement de la coopération entre les médias et les acteurs de la société civile; en organisant 12 forums sur la promotion du processus de paix et sur le renforcement des capacités des guides d'opinion en matière de règlement de conflits et de consolidation de la paix; en tenant 21 ateliers avec des chefs traditionnels, des jeunes, des représentants des médias et des femmes en vue d'établir une base solide pour le processus de paix; et en distribuant 81 000 affiches et 37 500 brochures.</p>
<p>2 sondages visant à connaître l'opinion du public sur le processus de paix, les questions liées à l'égalité des sexes, la protection de l'enfance et l'appareil judiciaire ivoirien, et à évaluer les activités d'information du public</p>	<p>Non Le premier sondage d'opinion a été réalisé, le second le sera au cours de la période suivante.</p>
<p>12 rapports au Comité des sanctions sur la Côte d'Ivoire, sur les cas d'incitation à la haine et à la violence dans les médias ivoiriens</p>	<p>12 Rapports présentés au Comité des sanctions sur la Côte d'Ivoire</p>
<p>10 ateliers de formation sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, à l'intention des organisations de la société civile du nord, de l'ouest et de l'est du pays</p>	<p>Non Aucun atelier de formation n'a été organisé vu les difficultés éprouvées à rassembler des organisations de la société civile et les changements de priorité intervenus dans le processus de paix. Par contre, des activités de sensibilisation à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ont été intégrées dans d'autres activités de l'ONUCI.</p>

Avis qualifiés aux organismes des Nations Unies, au Ministère des affaires sociales, de la femme et de la famille, aux organisations non gouvernementales de femmes et aux associations locales et internationales de défense des droits de l'homme, sur les questions liées à l'égalité des sexes, les points d'ancrage et les stratégies en vue de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

Appui à la réunion semestrielle régionale des conseillers en matière d'égalité des sexes (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria, Guinée-Bissau et Bureau du Représentant spécial en Afrique de l'Ouest), réunions avec des spécialistes de la CEDEAO et organisation d'une réunion régionale de l'Association des femmes du fleuve Mano sur les stratégies de renforcement de la participation des groupes de femmes, et communication d'informations aux mécanismes existants d'alerte rapide

Conseils au Gouvernement sur l'équilibre entre les sexes, le redéploiement de l'administration publique et la mise en œuvre de mesures de sécurité en faveur du personnel féminin

Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide ayant trait à la réconciliation, à la sensibilisation et au règlement des conflits dans les zones les plus touchées par le conflit dans le nord et l'ouest du pays, y compris la région d'Abidjan

Oui Le Groupe de l'égalité des sexes a continué d'apporter un appui technique et logistique aux entités des Nations Unies, au Ministère des affaires sociales, de la femme et de la famille ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de femmes. Le Gouvernement a adopté la politique nationale de promotion de la femme qui tient compte de l'égalité des sexes et de la demande de fixation de quotas pour l'accès des femmes à des postes de responsabilité.

Non N'ayant pas pu se tenir au cours de la période correspondant à l'exécution du budget de 2008/09, la réunion régionale des conseillers en matière d'égalité des sexes a par contre pu avoir lieu pendant la période suivante.

L'ONUCI a cependant aidé à organiser un atelier de formation des formateurs sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations multidimensionnelles d'appui à la paix en Afrique de l'Ouest.

Aucune réunion régionale de l'Association des femmes du fleuve Mano n'a été organisée faute de ressources.

Oui Des conseils ont été prodigués au Gouvernement sur des questions relatives aux femmes par le biais de consultations régulières et un conseiller en matière d'égalité des sexes a été fourni en qualité d'expert dans le cadre des séminaires organisés par le Ministère des affaires sociales, de la famille et des femmes.

18 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre : 6 de fourniture d'équipement à des stations de radio communautaires locales; 6 de rénovation et d'équipement d'écoles; 2 de création de revenus; 2 d'adduction d'eau, 2 de santé, 1 d'infrastructure et 1 de fourniture d'équipement de nettoyage des routes. Ces projets ont été mis en œuvre dans des régions où la population s'opposait au déploiement de l'ONUCI ou manifestait de la réticence à cet égard et ont aidé à inspirer plus confiance et à faire accepter la présence et le mandat de l'Opération.

Réalisation escomptée 4.2 : Élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Création de 48 commissions électorales départementales, de 348 commissions électorales locales et de 1 000 centres d'inscription conformément au programme de la Commission électorale indépendante

Réalisé. La Commission électorale indépendante a achevé la création de ses 48 commissions électorales départementales, de ses 348 commissions électorales locales ainsi que de 1 134 centres d'inscription.

Établissement et distribution des 8 millions de cartes d'électeurs et des 12 millions de cartes nationales d'identité conformément aux prévisions des autorités

L'identification générale de la population ainsi que l'inscription des électeurs sur les listes électorales se sont achevées le 30 juin 2009. Il n'a donc pas été possible d'établir et de distribuer les cartes d'électeurs puisqu'il fallait effectuer plusieurs opérations préalables comme le traitement des données de la date biométrique enregistrée lors de l'inscription, l'impression des listes électorales provisoires, l'examen des litiges sur le fichier électoral, l'établissement de la liste définitive des électeurs et l'impression et la distribution des cartes d'électeurs et d'identité.

À l'issue du processus d'identification, 6 552 694 personnes avaient été inscrites.

Distribution par la Commission électorale indépendante du matériel électoral aux 11 000 bureaux de vote

Selon le calendrier électoral, la distribution du matériel électoral devrait se faire à un mois du scrutin. Étant donné que la seule opération à avoir été achevée au cours de la période considérée a été l'inscription des électeurs sur les listes électorales, il était impossible de distribuer le matériel avant que d'autres opérations n'aient été menées à bien.

25 000 urnes transparentes, 50 000 isolects, 25 000 trousseaux électorales pour les bureaux de vote, télécopieurs, ordinateurs et imprimantes ont été achetés. L'ONUCI aidera la Commission électorale nationale à distribuer le matériel jusqu'au niveau départemental.

Organisation d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes, transparentes et conformes aux normes internationales

L'élection présidentielle prévue le 30 novembre 2008 a été reportée au 29 novembre 2009. Mais, le 3 décembre 2009, les signataires de l'accord de paix et des chefs de file de l'opposition ont indiqué que les élections auraient lieu en mars 2010.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Conseils à la Commission électorale indépendante sur l'installation des bureaux électoraux dans l'ensemble du pays, dans le cadre de réunions hebdomadaires et sous la forme de rapports établis en temps utile

Oui La plupart des bureaux régionaux, départementaux et locaux ont été installés avant la période à l'étude et des conseils ont été dûment prodigués. En juillet 2008, le Président de la Commission électorale indépendante a convoqué les membres de la Commission afin de parachever l'installation de ses bureaux locaux.

Conseils au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante, dans le cadre de réunions hebdomadaires et sous la forme de rapports établis en temps voulu, sur les directives et pratiques optimales de mise en œuvre d'un programme général d'éducation des électeurs couvrant successivement toutes les phases de l'identification et du processus électoral

Oui Des observateurs électoraux de l'ONUCI ont rencontré les membres de la Commission électorale indépendante dans le cadre de réunions hebdomadaires pour leur prêter conseil et appui technique, réunions qui sont allées de pair avec d'autres réunions, ateliers et mécanismes d'appui, selon les besoins. Un mécanisme de renforcement des capacités a été ponctuellement mis à la disposition des membres de l'organe chargé de la gestion des élections.

Des séances de travail régulières avec le Groupe de travail chargé de la sensibilisation aux questions d'identification et de recensement électoral ont été tenues.

Conseils à la Commission électorale indépendante, dans le cadre de réunions hebdomadaires et de rapports tenus en temps utile, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités de son personnel en ce qui concerne la loi électorale, les procédures opérationnelles, le code de conduite et d'autres aspects du scrutin

Oui Chaque bureau électoral régional de l'ONUCI a produit un rapport hebdomadaire et tenu des réunions régulières avec les partenaires locaux de la Commission électorale indépendante.

La mise en œuvre du plan de formation élaboré en juin 2008 a assuré une formation au cadre juridique prévu au titre du processus d'identification en Côte d'Ivoire, au processus d'identification et aux techniques de recensement électoral. La méthode de formation des formateurs a ainsi permis de former 35 000 agents d'identification.

Formation de formateurs au sein des institutions nationales en vue de la formation de 13 400 agents électoraux

Oui Comme prévu par rapport au produit précédent, la mise en œuvre du plan de formation élaboré en juin 2008 – « Séance de formation de formateurs à l'intention des commissaires régionaux de la Commission électorale indépendante » a ainsi permis de former 13 400 commissaires locaux de la Commission électorale indépendante dans le pays et à l'étranger. La formation était consacrée au processus d'identification et se poursuivra avec le processus électoral.

Activités mensuelles de sensibilisation durant la période préélectorale en collaboration avec la Commission électorale indépendante à l'attention des 10 principaux partis politiques qui ont signé l'Accord de Linas-Marcoussis, afin qu'ils intègrent le VIH/sida et l'égalité des sexes dans leur programmes, en accordant une attention particulière aux femmes

Non Les activités mensuelles de sensibilisation n'avaient pas pu avoir lieu en raison de la lenteur du processus électoral. En consultation avec l'équipe conjointe des Nations Unies sur le sida en Côte d'Ivoire, il a été décidé que le réseau national des professionnels des médias, des arts et des sports en Côte d'Ivoire, engagé dans la lutte contre le VIH/sida, serait chargé de réaliser ce produit. Un projet mixte intitulé « Les médias et le VIH/sida dans le processus électoral » a été élaboré et des fonds destinés à sa mise en œuvre étaient en cours de mobilisation à la fin de la période.

Campagnes et réunions de sensibilisation concernant notamment le VIH/sida, à l'attention des chefs de district des 12 régions de Côte d'Ivoire

Non Au cours de la période, 45 membres du Comité local de lutte contre le sida de Bandama, constitué de chefs de district, de directeurs régionaux, de chefs traditionnels et religieux de Bouaké, ont été sensibilisés au VIH/sida lors de la semaine nationale du sida organisée par le Ministère chargé de la lutte contre le sida. Les activités prévues s'intensifieront avec la mise en œuvre du projet avec le concours du réseau national des professionnels des médias, des arts et des sports, lorsque des fonds seront disponibles.

Conseils à la Commission électorale indépendante, selon les besoins, sur les normes électorales internationales, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'instruction des électeurs, de créer et d'administrer une base de données les concernant, et de pouvoir consulter, imprimer et mettre à jour les listes électorales

Oui Des conseils ont été fournis à la Commission électorale indépendante, selon les besoins, quoiqu'en quantité limitée dans la mesure où la Commission procédait à l'établissement de la base de données sur l'inscription des électeurs à la fin de la période. L'administration de la base de données concernant l'inscription des électeurs, l'impression, la consultation et la mise à jour des listes électorales se feront après l'établissement des listes électorales.

Conseils à la Commission électorale indépendante en vue de la conception et de l'acquisition de matériel électoral aux normes électorales internationales, et notamment de bulletins de vote

Oui Des conseils ont été prodigués à la Commission électorale indépendante et au PNUD, qui est chargé de l'achat du matériel électoral, constitué notamment d'urnes transparentes, d'isoloirs, de trousseaux électorales destinées aux bureaux de vote, de télécopieurs, d'ordinateurs et d'imprimantes, arrivés à Abidjan en mai 2009. Les urnes seront confectionnées une fois que la liste définitive des candidats sera connue.

Conseils aux autorités ivoiriennes en vue de l'élaboration d'un plan de sécurité nationale pour la tenue des élections

Oui La Division de l'assistance électorale et les forces de l'ONUCI ont conseillé les autorités nationales sur l'élaboration d'un plan de sécurité nationale pour la tenue des élections en 2009. Les contingents de l'ONUCI aideront et appuieront les prochaines élections conformément aux mandats des Nations Unies et aux dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou.

Surveillance des préparatifs électoraux dans les centres de préidentification (111 centres techniques mobiles), de l'inscription des électeurs, du traçage des cartes électorales, de la distribution du matériel et de l'organisation du scrutin

Oui L'identification générale de la population et l'inscription des électeurs se sont achevées au 30 juin 2009. À l'issue du processus d'identification, 6 552 694 personnes avaient été inscrites. La carte électorale de 2009 n'a pas été officiellement dressée. Le matériel électoral sera distribué selon le nouveau calendrier électoral.

Transport de matériel électoral et de fonctionnaires ivoiriens chargés de l'identification et du scrutin (2 000 heures de vol et 20 000 km de trajets par route)	Oui L'ONUCI a appuyé le processus d'identification en assurant le transport de matériel électoral et de fonctionnaires ivoiriens chargés de l'identification et du scrutin, en utilisant 267 véhicules pour parcourir 1,5 million de km et en effectuant 30 heures de vol. Le transport par voie routière a été utilisé plutôt que le transport aérien pour des raisons d'ordre financier. Aucun autre matériel électoral n'a été transporté au cours de la période considérée.
Maintien de la sécurité pendant les élections dans les limites des moyens militaires dont l'ONUCI dispose et dans les zones où elle est déployée	Oui Au cours du processus d'identification, l'ONUCI a maintenu la sécurité dans les centres d'identification et de collecte en effectuant 3 925 patrouilles de surveillance. La force militaire de l'ONUCI a également prêté son concours à la Commission électorale indépendante en tenant à sa disposition 772 véhicules.
Rapports de certification de toutes les étapes menant à des élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes	Non 46 rapports ont été présentés sur toutes les étapes du processus électoral au cours de la période 2008/09.

Composante 5 : maintien de l'ordre public

26. L'Opération a continué de s'attacher à rétablir la confiance du public et à aider la police ivoirienne à gagner en efficacité en effectuant régulièrement des patrouilles aux côtés de la police locale, en supervisant ses activités et en fournissant des services consultatifs en matière de droits de l'homme. Elle a aussi continué à former les forces de sécurité, notamment aux normes internationales de maintien de l'ordre, et à s'employer à améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La Police des Nations Unies a assuré la formation et l'encadrement des membres de la nouvelle force auxiliaire dans le nord du pays. Par l'intermédiaire des officiers de police qu'elle a mis à la disposition du Centre de commandement intégré, l'Opération a fourni des conseils sur la réforme de la Police nationale et de la Gendarmerie.

27. D'importants progrès ont été faits dans le renforcement de l'état de droit en Côte d'Ivoire, en particulier sur le plan du redéploiement du système judiciaire et de l'administration pénitentiaire dans le nord, notamment la construction ou la remise en état et l'aménagement de plusieurs bâtiments à usage de tribunaux et prisons, le redéploiement d'un certain nombre de juges, de procureurs et de greffiers et l'examen d'affaires administratives et civiles liées à la reconstitution du registre de l'état civil. Des difficultés subsistent en ce qui concerne le redéploiement de la police judiciaire et du personnel pénitentiaire et la réouverture des prisons, qui sont des préalables indispensables au rétablissement du fonctionnement normal des tribunaux et à la restauration de l'autorité du pouvoir judiciaire dans le nord du pays. Les activités d'analyse juridique et de contrôle des institutions garantes de l'état de droit se sont poursuivies. Un soutien a été fourni au Ministère de la justice pour l'élaboration d'un plan stratégique de réforme du système judiciaire, qui a été

intégré à la matrice d'exécution de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Des efforts menés pour mobiliser des fonds en faveur des projets ont permis d'obtenir 18 millions d'euros provenant du dixième Fonds européen de développement de la Commission européenne.

Réalisation escomptée 5.1 : Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie ivoiriennes, d'une capacité opérationnelle durable

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Poursuite du déploiement de 600 auxiliaires de police dans 2 légions de gendarmerie, 4 préfectures de police et 59 commissariats de police et brigades de gendarmerie dans le nord du pays

Objectif atteint. Des auxiliaires de police (« assistants de sécurité ») ont été déployés sur 59 sites où ils ont été affectés à des commissariats de police et des brigades de gendarmerie dans la zone des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), à 5 unités opérationnelles des 6 brigades de l'ancienne zone de confiance ainsi qu'aux forces de sécurité, qui sont composées de 8 000 hommes.

Approbation d'un plan de restructuration des forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire par la Cellule mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité

Un groupe de travail créé par le Premier Ministre, composé de représentants des institutions de maintien de l'ordre, de la police de l'ONUCI et de partenaires multilatéraux, a commencé à travailler à l'élaboration de ce plan, mais ses séances de travail ont été interrompues à l'initiative des partenaires locaux en septembre 2008, faute de ressources.

Augmentation du nombre de femmes dans la police (2007/08 : 12 %; 2008/09 : 20 %)

Parmi les 2 085 diplômés de l'école de police en 2008, 368 étaient des femmes (17,6 %), ce qui représente une forte augmentation de leur représentation. La gendarmerie ne recrute pas encore des femmes.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Visites quotidiennes de 12 préfectures de police, de 6 légions, de commissariats, de compagnies et d'escadrons dans le nord de la Côte d'Ivoire à des fins d'encadrement

Oui Des visites quotidiennes ont été effectuées dans 14 préfectures de police, 6 légions, des commissariats, des compagnies et des escadrons dans toute la Côte d'Ivoire à des fins d'encadrement.

Conduite de 300 escortes de sécurité dans tout le pays et fourniture de renforts auprès du personnel de la Division électorale et lors des audiences foraines et des examens de l'Éducation nationale

Oui La Police des Nations Unies et des unités de police constituées ont effectué au quotidien des patrouilles dites « de visibilité » afin d'assurer la sécurité, en particulier pendant le processus électoral et la période des examens de l'Éducation nationale.

Les unités de police constituées ont répondu à 700 demandes d'escorte durant l'année.

Organisation de 12 cours de mise à niveau pour rappeler à la Police nationale et à la Gendarmerie les normes internationales relatives au maintien de l'ordre

Organisation de 6 stages de formation à l'intention de 900 membres des Forces de défense et de sécurité dans les écoles de gendarmerie et de police pour améliorer leurs compétences professionnelles en matière de lutte antiémeutes

36 500 jours de patrouille (50 équipes de patrouille composées chacune de 2 observateurs de la Police des Nations Unies et patrouillant 365 jours par an) aux fins de surveillance et d'encadrement dans les secteurs est et ouest et dans toute la zone contrôlée par le Gouvernement dans le sud, ainsi que dans les zones tenues par les Forces armées des Forces nouvelles et le long de la ligne verte

Formation de 600 auxiliaires dans le nord et réalisation de patrouilles mixtes quotidiennes avec la nouvelle force auxiliaire aux fins de fournir aide, orientation et encadrement

Tenue de cours, de séminaires et de tribunes, et accompagnement d'agents locaux des Forces de défense et de sécurité (FDS) et des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN) dans leurs activités courantes (patrouilles, interventions et enquêtes)

Oui Les Forces de défense et de sécurité (FDS) ont reçu une aide sur le plan de la formation aux investigations criminelles et à la préservation des lieux du crime. 114 cours, portant sur tous les sujets intéressant la police, ont été dispensés dans les 4 grandes branches d'activité (sécurité publique, police judiciaire, police scientifique, maintien de l'ordre et police de proximité). Cette formation intensive a pu être réalisée grâce à l'aide financière de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ).

2 Unités de police constituées de l'ONUCI ont organisé 2 stages de formation au maintien de l'ordre, auxquels ont participé 20 chefs de section de la Police nationale. Le nombre de stages est inférieur au chiffre prévu, les autorités de la police locale s'étant, dans un premier temps, montrées réticentes à suivre ces stages.

Une initiation à la lutte antiémeutes a aussi été dispensée à 600 assistants de sécurité.

59 860 Jours de patrouille (82 équipes de patrouille composées chacune de 2 observateurs de la Police des Nations Unies et patrouillant 365 jours par an) dans tout le pays. Grâce à une augmentation de l'effectif de la Police des Nations Unies présente sur le terrain, il a été possible de réaliser davantage de patrouilles que prévu.

Oui 150 séances de formation ont été organisées dans le nord et dans les brigades mixtes à l'intention de la nouvelle force auxiliaire. Les 600 auxiliaires déployés ont reçu aide, orientation et encadrement dans le cadre de patrouilles mixtes quotidiennes.

Oui En collaboration avec la section de la réforme et de la restructuration, la Police des Nations Unies a coordonné des projets spéciaux de formation destinés aux agents des Forces nouvelles prenant part aux activités courantes de protection de la population.

Fourniture de conseils aux services nationaux chargés du maintien de l'ordre sur les opérations policières, les enquêtes, la surveillance policière de proximité et les unités spécialisées (accidents de la route, sécurité des aéroports) et déploiement d'un officier de liaison de la Police des Nations Unies et de conseillers techniques au poste de commandement opérationnel et au centre d'opérations du groupe

Réalisation de patrouilles quotidiennes avec les FAFN dans le nord, les FDS dans le sud et les Forces impartiales dans l'ancienne zone de confiance (Licorne, militaires de l'ONUCI et unités de police constituées de la Police des Nations Unies) afin de veiller à la sécurité et à la sûreté de la population lorsqu'il existe une menace imminente de violence physique

Prestation de conseils au quotidien au Centre de commandement intégré sur la réforme et la restructuration de la Police nationale et de la Gendarmerie

Organisation d'une campagne de lutte contre la corruption, notamment dans le cadre de 4 ateliers à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie

Oui Des conseils ont été fournis dans le cadre de visites quotidiennes de routine des unités opérationnelles et de la formation spécialisée des auxiliaires de police, sur des sujets tels que le contrôle de la circulation, la police de proximité, les investigations criminelles et sur tous les autres sujets abordés pendant la formation initiale de 45 jours dispensée par la Police des Nations Unies dans les différents postes.

Oui 4 545 jours de patrouille conjointe ont été effectués par la Police des Nations Unies, les observateurs militaires, les FAFN et les FDS.

Des unités de police constituées de l'ONUCI ont effectué 14 482 jours de patrouille de sécurité et 2 368 jours de patrouille conjointe avec la Police des Nations Unies et ont conduit 700 escortes. Compte tenu des progrès enregistrés dans la réunification du pays, de la reconfiguration de l'ONUCI dictée par ces progrès et de la réduction des effectifs de l'opération Licorne, les patrouilles conjointes ONUCI-Licorne ont été interrompues et remplacées par des exercices conjoints menés régulièrement.

Oui 3 membres de la Police des Nations Unies ont été mis à la disposition du Centre de commandement intégré en qualité d'officier de liaison et de conseillers techniques pour dispenser des conseils sur la réforme et la restructuration de la Police nationale et de la Gendarmerie.

2 Ateliers ont été organisés pour préparer l'adoption d'un code de conduite de la police et la formation de toutes les institutions chargées du maintien de l'ordre. Le Ministre de l'intérieur n'ayant pas encore signé le code de conduite, l'organisation des 2 autres ateliers a été reportée.

Organisation de 4 séances de formation spécialisée afin de conseiller la Police nationale et la Gendarmerie sur les consignes permanentes en cas de viol, de violence familiale ou d'abus sexuels

Prestation de conseils par des contacts quotidiens avec les autorités des FDS, particulièrement les responsables de l'école de police d'Abidjan et des écoles de gendarmerie d'Abidjan et de Toroguhé, sur l'introduction, dans les programmes de formation de l'école de police, d'un module sur la problématique de l'égalité des sexes

1 Séminaire sur la problématique de l'égalité des sexes a été organisé à l'intention des commissaires de police.

La séance prévue pour la Gendarmerie et 2 autres séances destinées à la fois à la Police et à la Gendarmerie étaient encore en cours de planification à la fin de la période, les autorités de la Police nationale se montrant réticentes à participer à la formation.

Oui Des conseils ont été fournis au Directeur de l'école de police, au Directeur de la police et au Ministère de l'intérieur au sujet de l'intégration d'un module consacré à la problématique de l'égalité des sexes dans le programme des cours. Ce module n'avait pas encore été intégré à la formation à la fin de la période considérée, la révision du programme n'étant pas terminée.

L'ONUCI a également participé à la formation consacrée à la lutte contre la violence sexiste organisée par la police ivoirienne et la gendarmerie.

Réalisation escomptée 5.2 : Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Adoption par le Gouvernement d'une législation de base (3 projets de loi, dont une nouvelle loi sur le pouvoir judiciaire, et des lois sur le Conseil supérieur de la magistrature et sur l'organisation du système judiciaire)

Ces projets de loi n'ont pas été adoptés pendant la période considérée. Des projets de loi concernant l'établissement des trois juridictions suprêmes créées par la Constitution ont été élaborés par le Ministère de la justice et des droits de l'homme mais n'avaient pas été adoptés à la fin de la période.

L'indicateur de succès a été conçu sur l'hypothèse que des élections législatives se tiendraient pendant l'exercice considéré et qu'un nouveau Parlement pourrait donc examiner et adopter les projets de loi en question. L'élection présidentielle du 30 novembre 2008 ayant été reportée à une date ultérieure, l'incertitude demeure quant à la date à laquelle ces projets pourront être adoptés.

Création de 11 tribunaux dans le nord de la Côte d'Ivoire et redéploiement complet du personnel judiciaire (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 3; 2008/09 : 11)

Les 11 tribunaux de la zone centre-nord-ouest ont rouvert et repris leurs activités. Les tribunaux ont examiné des affaires civiles liées à la reconstitution du registre d'état civil et ont délivré des documents administratifs, notamment des extraits de casier judiciaire et des documents d'identité. Des problèmes logistiques dans le redéploiement de la police judiciaire, des greffiers et du personnel pénitentiaire restent à résoudre avant que les tribunaux puissent être pleinement opérationnels.

Augmentation du nombre de réouvertures d'établissements pénitentiaires dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2006/07 : 0; 2007/08 : 3; 2008/09 : 11)	5 établissements pénitentiaires ont fonctionné en capacité réduite dans les préfectures du nord contrôlées par les Forces nouvelles. Aucun établissement pénitentiaire sous contrôle du Gouvernement n'a rouvert pendant la période considérée. Les bâtiments des 11 prisons du nord ayant été remis en état, les conditions nécessaires, du point de vue des infrastructures, à la réouverture de l'ensemble des prisons étaient réunies. Cependant, aucune date n'a encore été fixée pour la réouverture des prisons des préfectures du nord. La réouverture de toutes les prisons de la zone centre-nord-ouest est subordonnée au redéploiement de la police judiciaire. Les dispositions du quatrième accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou prévoyant le déploiement de la police judiciaire dans la zone centre-nord-ouest à l'appui de la réouverture des tribunaux n'ont pas encore été appliquées.
Diminution du nombre de décès chez les détenus (2004/05 : 376; 2005/06 : 300; 2006/07 : 225; 2007/08 : 214, 2008/09 : 190)	Objectif atteint. Le nombre de décès en prison ou en garde à vue a été ramené à 162 pour la période considérée.
Augmentation du nombre de libérations conditionnelles ou de grâces présidentielles (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 50; 2007/08 : 100; 2008/09 : 150)	73 prisonniers ont bénéficié d'une libération conditionnelle, soit environ 48 % de moins que pendant la période précédente. Des retards importants ont été constatés dans le traitement des dossiers au niveau du Ministère de la justice. Aucune grâce présidentielle n'a été accordée pendant la période considérée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils dans le cadre de consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes concernant les questions touchant l'administration judiciaire, l'identification nationale et les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires, conformément aux Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III, de Pretoria et de Ouagadougou et aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	Oui	Des conseils ont été fournis aux autorités nationales (Ministère de la justice, Commission électorale indépendante), dans le cadre de consultations régulières, au sujet de l'application des dispositions du Quatrième Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou concernant la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, le règlement des litiges relatifs aux listes électorales et le redéploiement du pouvoir judiciaire dans le nord. Des conseils ont également été fournis sur la réforme du système judiciaire dans le cadre de consultations mensuelles avec le Ministère de la justice.

- Des projets portant sur les domaines judiciaire et pénitentiaire ont été élaborés avec le Ministère de la justice et les donateurs bilatéraux, et des conseils techniques ont été dispensés pour faciliter leur mise en œuvre. Ces projets visaient à renforcer les moyens de l'Institut national de formation judiciaire, à améliorer la formation universitaire et les connaissances en droit et à améliorer l'accès à la justice ainsi que les conditions de détention dans les prisons.
- Une assistance a été fournie au Ministère de la justice pour la mise en place d'un programme d'appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire ivoirien d'une valeur de 18 millions d'euros.
- Suivi et communications relatifs aux procédures judiciaires résultant d'appels et de différends politiques concernant le processus d'identification et les élections, et présentation de recommandations aux autorités nationales sur les moyens de combler les lacunes constatées
- Oui L'ONUCI a suivi 22 audiences concernant la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits durant le conflit. Elle a aussi suivi le déroulement de la procédure judiciaire dans 106 affaires présumées de faux ayant pu servir à commettre une fraude dans le cadre du processus d'identification. Elle a aussi dispensé des conseils aux bureaux nationaux du Procureur et au Ministère de la justice sur le traitement de ces affaires, en particulier dans la zone centre-nord-ouest.
- Il ne s'est produit aucun différend concernant la liste électorale, celle-ci n'ayant pas été publiée pendant la période.
- Prestation de conseils au Gouvernement sur la mise en place et le suivi de la justice transitionnelle au lendemain des crises, grâce à la compilation et à la communication aux autorités d'informations sur les pratiques internationales de référence au lendemain des conflits, telles que la recherche de la vérité et les mesures de réparation en faveur des victimes
- Non Des conseils ont été fournis au Ministère de la solidarité et des victimes de guerre sur la question des mesures de réparation en faveur des victimes.
- La Section de l'état de droit a mis au point des outils pour appuyer la justice transitionnelle au lendemain des crises. Elle a fait des recommandations au Ministère de la justice en vue de l'élaboration d'une procédure de certification visant à faire en sorte que les décisions informelles prises par les Forces nouvelles pour autoriser des transactions, régler des différends ou sanctionner des crimes soient conformes à la loi.

Prestation de conseils au Gouvernement sur le règlement de différends portant sur la restitution de terres et d'autres biens aux personnes déplacées à leur retour, par la présentation de rapports sur les litiges fonciers et immobiliers, le règlement de différends et la restitution, et prestation de conseils aux autorités sur les pratiques internationales de référence en matière de retour, de réinstallation et de restitution des biens

Suivi de 52 procès ou audiences dans tout le pays sur les garanties prévues par la loi et la bonne administration de la justice, et présentation de rapports au Gouvernement ivoirien sur le respect des normes internationales

Suivi de 6 affaires concernant le traitement juridique et judiciaire des violations des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre l'impunité

Visite annuelle de 37 juridictions dans l'ensemble du pays dans le cadre du programme d'évaluation du système de justice

Non Peu de conseils ont été fournis au Gouvernement pendant la période considérée sur l'élaboration de procédures normalisées pour le règlement des différends portant sur la restitution des terres et d'autres biens aux personnes déplacées à leur retour, les progrès réalisés sur ces questions étant très lents. Toutefois, l'ONUCI a fourni des conseils au Ministère de la solidarité et des victimes de guerre sur la question des mesures de réparation en faveur des victimes. Elle a également participé aux travaux des groupes sur la protection (Abidjan et Guiglo) avec l'équipe de pays des Nations Unies, et a suivi les litiges liés au domaine foncier rural à Abidjan et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

63 Procès et audiences des tribunaux de première instance, des cours d'appel et du tribunal militaire ont été suivis et ont fait l'objet d'un rapport. Deux rapports, concernant respectivement le respect des normes internationales dans les audiences militaires et le contrôle du volet judiciaire de la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, ont été transmis aux autorités nationales.

9 Affaires suivies dans les régions d'Abidjan et de Daloa, notamment concernant la lutte contre la corruption, la Fédération des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire, la liberté d'expression, le litige concernant le domaine foncier rural à Abouabou, ainsi que d'autres affaires concernant des crimes graves.

37 Juridictions ont été visitées, comme suit : visites régulières des 11 juridictions du nord de la Côte d'Ivoire, afin d'évaluer le fonctionnement des tribunaux récemment rouverts; visites de 3 juridictions dans le but d'évaluer leur organisation et de mettre au point un projet expérimental d'informatisation des registres des greffes; visites de 23 juridictions en vue d'évaluer le fonctionnement des tribunaux de la zone contrôlée par le Gouvernement et de réaliser un suivi des procédures judiciaires liées au processus d'identification et des procédures portant sur des violations des droits de l'homme.

Prestation de conseils au Gouvernement sur la planification du redéploiement de l'appareil judiciaire (redéploiement concerté des composantes application de la loi, appareil judiciaire et administration pénitentiaire) et suivi du processus de mise en place de 11 tribunaux dans le nord de la Côte d'Ivoire après le redéploiement du personnel judiciaire

Publication d'un rapport d'étape sur le système de justice en Côte d'Ivoire, y compris la suite donnée aux rapports précédents sur l'état de droit; publication d'études spécialisées sur divers aspects de la justice pénale (tels que la détention provisoire) en Côte d'Ivoire

Organisation à l'intention des intervenants nationaux de 2 séminaires/ateliers sur l'aide judiciaire et l'accès des femmes à la justice

Oui Des conseils et un appui ont été fournis au Ministère de la justice pour le redéploiement de 11 tribunaux dans la zone centre-nord-ouest, notamment en encourageant la création du Comité pour le redéploiement de l'administration judiciaire, au sein du Ministère de la justice, et en appuyant ses activités, et en mobilisant des fonds auprès des donateurs pour permettre la remise en état de 11 tribunaux dans le nord de la Côte d'Ivoire. Un appui technique a aussi été fourni au Ministère de la justice pour le transport du matériel devant équiper les tribunaux dans la zone centre-nord-ouest.

Une formation portant sur la définition des infractions pénales et sur la procédure pénale a été donnée aux officiers de police des FAFN à Bouaké et à Korhogo.

Oui Un rapport d'étape sur le fonctionnement des juridictions ivoiriennes a été publié.

En outre, des études spécialisées sur les besoins de formation des professionnels de la justice ont été publiées, ainsi qu'une étude privée comparative des systèmes judiciaires de 17 pays d'Afrique.

Une étude du droit et de la pratique en matière de justice pénale était en cours à la fin de la période et devait être achevée courant 2009.

5 Séminaires ou ateliers ont été organisés, comprenant : 1 atelier sur l'aide judiciaire à l'intention de 40 intervenants de ce secteur; 1 atelier sur l'aide judiciaire aux personnes en garde à vue; 1 stage de formation de deux jours destiné aux agents communautaires d'une organisation non gouvernementale nationale ayant vocation à fournir une aide judiciaire, en particulier aux groupes vulnérables et notamment aux femmes et aux enfants, sur les questions touchant le droit de la famille, le mariage et sa dissolution, les droits successoraux, les droits de l'enfant et les modes alternatifs de règlement des conflits familiaux; 1 cours sur les droits des femmes dispensé aux étudiants en droit de l'Université de Cocody-Abidjan. En outre, 1 projet à effet rapide comprenant une campagne d'information sur les mutilations sexuelles féminines et sur le droit à la santé à destination de 10 écoles d'Abidjan a été réalisé.

Organisation de 208 visites de prisons dans l'ensemble du pays pour observer la gestion des prisons et les conditions de détention, en particulier des femmes et des mineurs, afin d'assurer le suivi des mesures prises, de fournir des conseils et de faire rapport à ce sujet au Gouvernement ivoirien

Fourniture d'une aide au Gouvernement pour la création d'un institut de formation du personnel pénitentiaire et mobilisation du soutien de donateurs aux fins de l'élaboration de son programme d'études et de ses initiatives de formation et d'échange

Tenue de réunions hebdomadaires avec l'Administration pénitentiaire nationale pour la conseiller sur l'élaboration, l'application et le suivi de consignes permanentes – conformes aux normes internationales en matière pénitentiaire – concernant diverses questions, notamment les doléances et plaintes des détenus, les infractions disciplinaires impliquant des détenus, les questions relatives à la santé, les décès en garde à vue et l'utilisation de moyens de contrainte

Fourniture d'une aide au Gouvernement pour la planification du redéploiement du système pénitentiaire dans le nord, par la prestation de conseils sur la dotation en effectifs, la sécurité et l'administration des prisons, et la participation à l'encadrement des recrues devant être déployées dans le nord

296 Visites ont été effectuées dans 22 prisons de la zone contrôlée par le Gouvernement et dans 5 prisons de la zone contrôlée par les Forces nouvelles.

Oui L'ONUCI a facilité la conclusion d'un accord avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) portant sur le financement de la création de l'Institut de formation du personnel pénitentiaire, a collaboré avec des consultants du GTZ pour hâter l'ouverture de l'Institut et a élaboré des outils pédagogiques qui lui sont destinés.

L'Institut de formation du personnel pénitentiaire a ouvert ses portes en mai 2009 et a commencé à former une première promotion de 94 étudiants.

Oui 12 réunions mensuelles et 33 réunions hebdomadaires ont été organisées pour conseiller l'Administration pénitentiaire nationale sur ces questions.

Des consignes permanentes concernant les infractions disciplinaires commises par les détenus ont été élaborées et communiquées aux directeurs des prisons du pays pour commentaires. Trois autres séries de consignes permanentes étaient en cours d'élaboration à la fin de la période et devaient être achevées courant 2009.

En outre, une table ronde a été organisée avec les responsables de l'Administration pénitentiaire nationale en vue de l'élaboration de consignes permanentes et de mécanismes de coordination entre la justice, la police et l'Administration pénitentiaire en ce qui concerne la détention provisoire.

Oui L'ONUCI a fourni des conseils à l'Administration pénitentiaire nationale pour la planification du redéploiement du système pénitentiaire dans le nord ainsi que sur l'utilisation du matériel de maintien de l'ordre et d'armes dans le cadre du redéploiement, en s'appuyant en particulier sur les normes internationales qui imposent des limites en ce qui concerne la présence d'armes dans les prisons. Elle a aussi mobilisé l'appui des donateurs en vue de la remise en état de 11 lieux de détention dans le nord de la Côte d'Ivoire.

Organisation de 5 ateliers sur le VIH/sida à l'intention de 250 agents pénitentiaires et détenus

Oui L'ONUCI a organisé à Grand-Bassam, Dabou et Aboisso 3 ateliers destinés à apprendre à 90 agents pénitentiaires et détenus à transmettre à leurs pairs des informations sur le VIH/sida.

887 détenus et 55 agents pénitentiaires ont été sensibilisés au problème du VIH/sida à Abengourou, Bondoukou, Grand-Bassam, Toumodi, Bouaké et Gagnoa.

Composante 6 : appui

28. Le tableau consacré à la composante appui décrit les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe Déontologie et discipline. Conformément au nouveau concept d'opérations, des membres des services organiques ont été réaffectés dans des emplacements régionaux, et les contingents militaires ont quitté les camps gouvernementaux et les 24 emplacements loués pour rejoindre de nouveaux camps plus centralisés qui, implantés dans 4 régions (Dabakala, Divo, Adzope et Boundiali), servent de base aux opérations des patrouilles mobiles. En conséquence, 24 des 77 camps militaires ont été fermés au plus tard en février 2009 et 2 nouveaux camps ont été ouverts, à Adzope en décembre 2008 et à Divo en février 2009.

29. Pendant la période considérée, l'ONUCI a apporté un appui logistique important à la Commission électorale indépendante en vue de la préparation des élections. À la demande de cette dernière, elle a fourni d'importants moyens logistiques de transport aérien, assuré le transport d'agents d'identification de la population et de leur matériel (Opération transport), et fourni 26 des 30 groupes électrogènes reçus de la Base de soutien logistique des Nations Unies, afin de faciliter les opérations d'identification de la population et d'inscription sur les listes électorales dans les zones reculées de l'ouest du pays, ainsi que 9 groupes électrogènes de secours afin d'assurer le traitement en temps voulu des données d'identification dans les principaux centres de coordination du pays. L'Opération transport a consisté notamment à : transporter en Côte d'Ivoire, depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), 1 566 kits d'inscription destinés à l'opérateur technique SAGEM; transporter, par voie aérienne et maritime, un chargement de 46 tonnes de matériel de l'Institut national de la statistique (INS) vers 45 emplacements dans le pays; fournir chaque jour 267 véhicules (empruntés aux composantes civile, militaire et police) et recruter 36 chauffeurs vacataires; et employer des embarcations locales pour atteindre les régions reculées inaccessibles par voie terrestre ou aérienne. Le processus d'identification de la population et d'inscription sur les listes électorales a été mené à bien avant le 30 juin 2009.

Réalisation escomptée 6.1 : Fourniture d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Achèvement à raison de 95 % des projets de rénovation et de reconstruction de tous les bâtiments indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle

98 % des contingents militaires ont été logés dans des bâtiments en dur; des projets de construction, de rénovation et d'entretien visant à satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle sont en cours dans les 3 secteurs, et les logements des 2 % restants devraient être terminés en février 2010. Tous les autres projets de rénovation et de reconstruction dans les 3 secteurs ont été menés à bien comme prévu.

Réduction du nombre moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI (2005/06 : 6 cas par mois; 2006/07 : 4 cas par mois; 2007/08 : 3 cas par mois; 2008/09 : 2 cas par mois)

3 322 cas de paludisme ont été signalés parmi le personnel de l'ONUCI du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 dans l'ensemble des centres de consultation exploités par l'ONUCI.

Le présent rapport fait état d'un nombre de cas plus élevé car les données fournies précédemment ne concernaient que le centre de consultation de niveau I de Sebroko.

Réduction du nombre d'accidents de la route pour 100 véhicules (2006/07 : 5; 2007/08 : 4; 2008/09 : 2)

L'objectif de 2 accidents pour 100 véhicules a été atteint.

Réduction de 19 % (soit de 5,10 dollars à 4,15 dollars) du coût des rations

Le coût moyen des rations a été de 5,18 dollars pendant l'exercice 2008/2009, principalement en raison des fluctuations défavorables du taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, ainsi que de l'augmentation de 15 % du coût maximum par personne et par jour à partir d'octobre 2008.

Réduction de 20 % (soit de 5 123 dollars à 4 098 dollars) du coût par personne des relèves

Objectif atteint. Le coût réel d'un aller et retour a été de 3 353 dollars pour les observateurs militaires et de 2 700 dollars pour les contingents militaires (officiers d'état-major)

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission, permettant la mise en œuvre d'un plan d'évacuation et de sécurité efficace

Non À la fin de la période considérée, les travaux étaient en cours dans 2 emplacements, à savoir Divo (nouveau camp) et San Pédro, et leur achèvement était prévu pour la fin du mois de décembre 2009.

Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, de la Police des Nations Unies et du personnel civil à Abidjan, Bouaké et Daloa

Oui 2 181 membres du personnel (civils, militaires et policiers) ont bénéficié, pendant leur formation initiale, du programme de prévention du paludisme proposé par le personnel médical.

<p>Application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, alliée à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière et à l'imposition de sanctions pour les contraventions enregistrées par le système CarLog (suspension ou retrait du permis de conduire)</p>	<p>Des émissions éducatives sur le paludisme ont été diffusées périodiquement à l'intention de l'ensemble du personnel de l'ONUCI (composantes civile, militaire et police).</p> <p>La distribution de moustiquaires et les traitements prophylactiques se poursuivent dans tous les sites de l'Opération.</p> <p>Oui Des campagnes de sécurité routière ont été organisées tous les trois mois.</p> <p>Des bulletins d'information trimestriels sur la sécurité routière ont été diffusés. Des violations du code de la route ont été sanctionnées par un retrait d'un mois ou définitif du permis de conduire.</p>
<p>Mise en place d'un système de commande des rations en fonction de l'apport calorique, qui, par rapport au système fondé sur la quantité, permettra de réduire le coût global des rations de la mission</p>	<p>Non Un nouveau système de commande des rations en fonction de l'apport calorique a été mis en place comme prévu, mais l'application du contrat cadre de fourniture des rations a entraîné une augmentation du coût des rations.</p>
<p>Mise en œuvre d'un accord de coopération régionale avec la Mission des Nations Unies au Libéria concernant l'utilisation d'aéronefs affrétés par l'ONU, ce qui permettra de réduire le coût global des relèves</p>	<p>Oui La relève des contingents de l'ONUCI (vers le Maroc, la Jordanie, le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana et le Sénégal) a été effectuée à l'aide de l'appareil que se partagent la MINUL et l'ONUCI (B-757).</p> <p>L'utilisation de cet appareil a permis de mettre en place un nouveau calendrier de vols permettant d'éliminer les dépenses liées aux nuits passées par l'équipage en dehors de la zone de la mission lors de la relève des contingents, et de réduire le nombre d'heures de vol.</p>
<p>Militaires, personnel de la Police des Nations Unies et personnel civil</p>	<p>Oui En 2008/09, les effectifs moyens se sont montés à : 7 783 membres des contingents militaires; 192 observateurs militaires; 395 membres de la Police des Nations Unies; 750 membres des unités de police constituées.</p>
<p>Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour le personnel militaire et le personnel de police</p>	<p>Oui L'ONUCI a réalisé, auprès de tous les contingents (militaires et policiers), des inspections mensuelles portant sur les catégories Matériel majeur et Soutien logistique autonome et établi des rapports d'inspection trimestriels. Six inspections en cours d'opération ont été réalisées pour tous les contingents, à la suite desquelles des rapports d'inspection ont été établis.</p>

Stockage de 1 000 tonnes et fourniture de 600 tonnes de rations par mois, et gestion d'une réserve de 21 jours de rations de combat, représentant au total 171 000 rations et 770 000 litres d'eau pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées dans 40 emplacements

Administration de 1 528 membres du personnel civil, soit 500 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 709 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies, 10 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel (militaire, policier et civil), avec formation pratique, mesures de prévention et de suivi, et recommandations sur les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Oui Les rations ont été stockées et fournies comme prévu.

Oui En 2008/09, les effectifs moyens se sont montés à : 407 fonctionnaires recrutés sur le plan international; 628 fonctionnaires recrutés sur le plan national; 275 Volontaires des Nations Unies; 7 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions); et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements.

Oui Au total, 7 187 membres du personnel de l'ONUCI (307 civils, 1 124 policiers et 5 756 militaires) ont participé au programme de formation initiale et à des séances de formation sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

1 atelier national et 6 réunions régionales ont été organisés avec des organisations non gouvernementales sur le thème de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

L'ONUCI a participé à 3 rencontres de la société civile, dans plusieurs régions du pays. Elle a mis en place des programmes de caravane scolaire destinés aux jeunes, tenu des réunions-débats portant essentiellement sur les moyens d'aider les personnes victimes d'exploitation et d'abus sexuels et sur la dénonciation de ces actes auprès du Groupe Déontologie et discipline.

Plusieurs visites de bureaux régionaux de l'ONUCI et de camps militaires (à Man, Logouale, Bangolo, Daloa, Guiglo, Dokoué et San Pédro) ont permis de recenser les secteurs dans lesquels les risques d'inconduite sont élevés et de réaliser des missions d'enquête.

Le Groupe Déontologie et discipline a commencé à examiner 54 plaintes faisant état de fautes (catégories 1 et 2), dont 12 concernent des accusations d'exploitation et d'abus sexuels visant des membres du personnel civil, policier et militaire de l'ONUCI.

Installations et infrastructures

Entretien et remise en état d'emplacements destinés au personnel militaire et aux unités de police constituées, de locaux destinés au personnel de Police des Nations Unies et au personnel civil dans quelque 87 emplacements	Oui Il a été donné suite à 3 153 demandes de travaux, dans 62 emplacements. Le nombre de sites est moins élevé que prévu en raison de la fermeture de 24 camps en février 2009 et de l'annulation de l'ouverture du site d'Issia. Le Gouvernement a procédé à l'entretien d'un emplacement, à l'aéroport d'Abidjan, destiné à la Police des Nations Unies.
Fourniture de services d'assainissement dans 77 locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et des déchets	Oui Des services d'assainissement ont été fournis aux 77 locaux prévus.
Exploitation et entretien de 24 systèmes d'épuration de l'eau, d'installations d'embouteillage et systèmes de dosage du chlore (appartenant à l'ONU) dans 17 emplacements	Oui L'ONUCI a assuré l'exploitation et l'entretien de 22 systèmes d'épuration de l'eau, installations d'embouteillage et systèmes de dosage du chlore (appartenant à l'ONU) dans 16 emplacements. 2 systèmes de traitement des eaux ont fait retour au stock, lors de la fermeture du camp de Bonoufla, et la réduction des effectifs a rendu inutile l'un des deux systèmes d'épuration à Tabou.
Exploitation et entretien de 252 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 80 emplacements	Oui L'ONUCI a assuré l'exploitation et l'entretien de 289 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 55 emplacements. La diminution du nombre d'emplacements s'explique par la fermeture de camps liée à la reconfiguration des contingents et par l'annulation de l'ouverture du site d'Issia pendant la période considérée.
Stockage et fourniture de 1,6 million de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes	3,4 millions de litres L'Opération a assuré le stockage et la fourniture de 3,4 millions de litres de carburant pour les groupes électrogènes. L'augmentation du volume s'explique par l'utilisation accrue des groupes électrogènes comme source d'électricité pour la construction des camps et pour la consommation au secteur Ouest, qui n'est pas alimenté par le réseau public.
Entretien et remise en état de 80 kilomètres de routes, de 1 pont et de 15 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 15 emplacements	Non Seuls 2 360 mètres ont été remis en état, en raison du réaménagement des priorités découlant de la réorganisation des camps qui prévoit, conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, le déploiement de contingents pour contrôler les zones stratégiques et rétablir l'administration de l'État dans d'autres zones.

Entretien et remise en état de 5 parcs de stockage de carburant-aviation dans 5 emplacements	<p>14 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 14 emplacements ont été remis en état. L'entretien d'un aérodrome et d'une aire d'atterrissage d'hélicoptère a été assuré par le Gouvernement. L'ONUCI s'est chargée de l'entretien d'un pont.</p> <p>Oui L'ONUCI a assuré l'entretien et la remise en état de 5 parcs de stockage de carburant-aviation dans 5 emplacements.</p>
Transports terrestres	
Exploitation et entretien (dans 3 ateliers dans 3 emplacements) de 1 098 véhicules appartenant à l'ONU	1 098 L'ONUCI a assuré l'exploitation et l'entretien des véhicules appartenant à l'ONU dans les 3 ateliers aux 3 emplacements pendant la période considérée.
Fourniture de 11,6 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres	7,7 millions de litres 7,7 millions de litres de carburant et lubrifiants ont été fournis. Cette baisse s'explique par la diminution de l'utilisation des véhicules blindés de transport de troupes due à l'amélioration des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire, et également par le rapatriement anticipé de l'unité française du génie en avril 2009.
Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine à l'intention de 600 membres du personnel de l'ONU (en moyenne) par jour entre leur logement et la zone de la mission	Oui Un service de navette a été assuré 5 jours par semaine. 609 personnes par jour en moyenne ont été transportées dans la zone de la mission pendant l'exercice budgétaire.
Transports aériens	
Exploitation et entretien de 4 avions et de 9 hélicoptères (3 hélicoptères de type militaire, 2 dotés d'une capacité de recherche et sauvetage et 4 loués dans le cadre de contrats commerciaux) dans 4 emplacements	<p>Oui L'ONUCI a assuré l'exploitation et l'entretien de 4 avions et a procédé au retrait d'un avion après le report des élections.</p> <p>L'exploitation et l'entretien de 9 hélicoptères (dont 2 hélicoptères de type militaire et 6 hélicoptères loués dans le cadre de contrats commerciaux) dans 3 emplacements (Abidjan, Bouaké et Daloa) ont été assurés. Un MI-17 s'est écrasé le 28 octobre 2008 et n'a pas été remplacé avant le 30 juin 2009.</p> <p>Un hélicoptère MI-8 basé à Yamoussoukro a été transféré à l'aéroport de Daloa pour des raisons de sécurité, ce qui a fait passer le nombre d'emplacements de 4 à 3.</p>
Fourniture de 7,8 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens	5,8 millions de litres Cette baisse s'explique par le fait que les 5 parcs de stockage de carburant implantés dans 5 emplacements sont désormais pleinement opérationnels.

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et entretien de 2 bateaux

2 Les bateaux n'ont pas été utilisés du fait de l'amélioration de la situation politique et sociale du pays. Les embarcations qui ont servi pour l'identification de la population et l'inscription sur les listes électorales ont été louées, cette option ayant été considérée comme étant plus rentable.

Fourniture de 43 800 litres de carburants et lubrifiants pour les transports maritimes

Non Aucune fourniture de carburants ou de lubrifiants n'a été assurée pour les transports maritimes, étant donné que les 2 bateaux n'ont pas été utilisés du fait de l'amélioration de la situation politique et sociale dans le pays.

Transmissions

Maintenance et entretien d'un réseau satellitaire comprenant 1 station terrestre principale et 71 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données

Oui Le nombre d'émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données est passé à 72. La station terrestre principale, dotée d'une antenne de 7,3 mètres, est située à l'état-major principal de l'Opération.

Maintenance et entretien de 32 microstations terriennes, 43 centraux téléphoniques et 25 liaisons hertziennes

Oui La maintenance et l'entretien de 35 microstations terriennes, 45 centraux téléphoniques et 27 liaisons hertziennes ont été assurés, chiffres qui s'expliquent par la prise en compte de deux nouveaux sites (Divo et Adzope).

Maintenance et entretien de 2 030 postes de radio mobiles HF et VHF, 436 stations de radio (HF et VHF) et 3 214 postes de radio VHF portatifs

Oui La maintenance et l'entretien de 2 052 postes radio mobiles (HF et VHF), 436 postes radio fixes (HF et VHF) et 2 824 postes radio VHF portatifs ont été assurés.

Maintenance et entretien de 23 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique et de radiodiffusion

Oui La maintenance et l'entretien de 24 stations de radiodiffusion FM, y compris celle de Divo ont été assurés quotidiennement.

Informatique

Maintenance et entretien de 93 serveurs, 1 647 ordinateurs de bureau, 505 ordinateurs portables, 1 072 imprimantes et 171 imprimantes-scanners dans 37 emplacements

Oui La maintenance et l'entretien de 96 serveurs, 1 647 ordinateurs de bureau, 505 ordinateurs portables, 1 072 imprimantes et 171 imprimantes-scanners ont été assurés dans 37 emplacements.

Maintenance et entretien de 54 réseaux locaux et 24 réseaux longue distance mis à la disposition de 2 500 utilisateurs dans 47 emplacements

Oui La maintenance et l'entretien de 54 réseaux locaux et 24 réseaux longue distance dans 50 emplacements ont été assurés et 2 686 utilisateurs ont été signalés, les nouveaux sites d'Adzope, Divo et Boundialli ayant été pris en compte.

Maintenance et entretien du réseau local sans fil

Oui La maintenance et l'entretien de 51 points d'accès ont été assurés à l'état-major principal et aux deux états-majors de secteur.

Création d'un système d'information géographique permettant de produire environ 5 500 cartes administratives, thématiques ou de planification afin d'étayer les décisions, de favoriser la compréhension des situations et de soutenir les opérations

Non Des cartes ont été produites à la demande de diverses composantes de l'Opération.

2 512 cartes thématiques ont été distribuées à plusieurs sections et contingents militaires.

269 cartes indiquant l'emplacement des bureaux de vote ont été produites à l'aide des données électorales de 2000.

183 cartes indiquant l'emplacement des bureaux de vote ont été produites à l'aide des données électorales de 2008.

88 villes de Côte d'Ivoire ont été cartographiées en vue des élections et pour les besoins de l'ONUCI.

Services médicaux

Exploitation et gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 22 centres de consultation de niveau I, et de 2 hôpitaux de niveau II aux 2 quartiers généraux de région

Oui L'ONUCI a assuré l'exploitation et la gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 22 centres de consultation de niveau I et de 2 hôpitaux de niveau II à 2 quartiers généraux de région.

Gestion de dispositifs pour les évacuations terrestres et aériennes à l'échelle de la mission pour tous les emplacements, notamment 2 hôpitaux de niveau III à Abidjan, des hôpitaux de niveau IV à Accra (Ghana) et Johannesburg (Afrique du Sud) et des hôpitaux de niveau IV au Maroc et au Kenya

Oui L'ONUCI a assuré la gestion de dispositifs pour les évacuations terrestres et aériennes à l'échelle de la mission pour tous les emplacements, notamment 4 hôpitaux de niveau III à Abidjan et des hôpitaux de niveau IV en Afrique du Sud (Johannesburg) et au Maroc.

Les trois missions régionales (la MINUL, le BINUCSIL et l'ONUCI) s'étant entendues pour utiliser le même hôpital de niveau IV, les arrangements relatifs à l'hôpital de niveau IV au Kenya ont été abandonnés.

Exploitation et gestion d'installations offrant des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière à l'ensemble du personnel de la mission

Oui Des services facultatifs permanents et mobiles de conseil et de dépistage ont permis de tester 1 849 membres du personnel de l'Opération et d'offrir, en collaboration avec le groupe chargé du VIH, une formation de conseillers adjoints en matière de VIH/sida à 14 fonctionnaires.

Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la transmission de l'information entre collègues, à l'intention de tout le personnel de la mission

Oui Des membres du personnel de l'ONUCI ont reçu une formation de pairs éducateurs en matière de VIH/sida. Depuis janvier 2008, 196 pairs éducateurs ont été formés pour poursuivre la mise en œuvre du programme de sensibilisation et d'éducation par les pairs.

Sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour l'ensemble de la zone d'opérations

Oui Tous les emplacements de l'ONUCI ont été surveillés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des agents de sécurité non armés sous contrat. À l'état-major intégré de l'ONUCI et dans d'autres lieux stratégiques, des membres de la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix ont prêté main forte aux agents de sécurité.

Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite

Oui 3 hautes personnalités et des hauts responsables de l'ONU en mission officielle à l'ONUCI ont bénéficié d'une protection rapprochée.

Analyse des conditions de sécurité à l'échelle de la mission, y compris dans les logements de 500 agents recrutés sur le plan international, 301 Volontaires des Nations Unies, 450 membres de la Police des Nations Unies, 200 observateurs militaires et 120 officiers d'état-major

Non L'ONUCI a procédé à l'analyse des conditions de sécurité des logements de 155 observateurs militaires et officiers militaires, de 250 membres de la Police des Nations Unies, de 397 agents civils recrutés sur le plan international et de 121 Volontaires des Nations Unies.

Le nombre est moins élevé que prévu en raison de la réduction des effectifs pendant la période considérée.

Organisation d'en moyenne 200 séances de sensibilisation à la sécurité et d'information sur les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de l'Opération

Oui 594 réunions d'information sur la sécurité et séances de formation en matière de sécurité ont été organisées à l'intention du personnel de l'Opération et du personnel de l'ONU en mission officielle en Côte d'Ivoire.

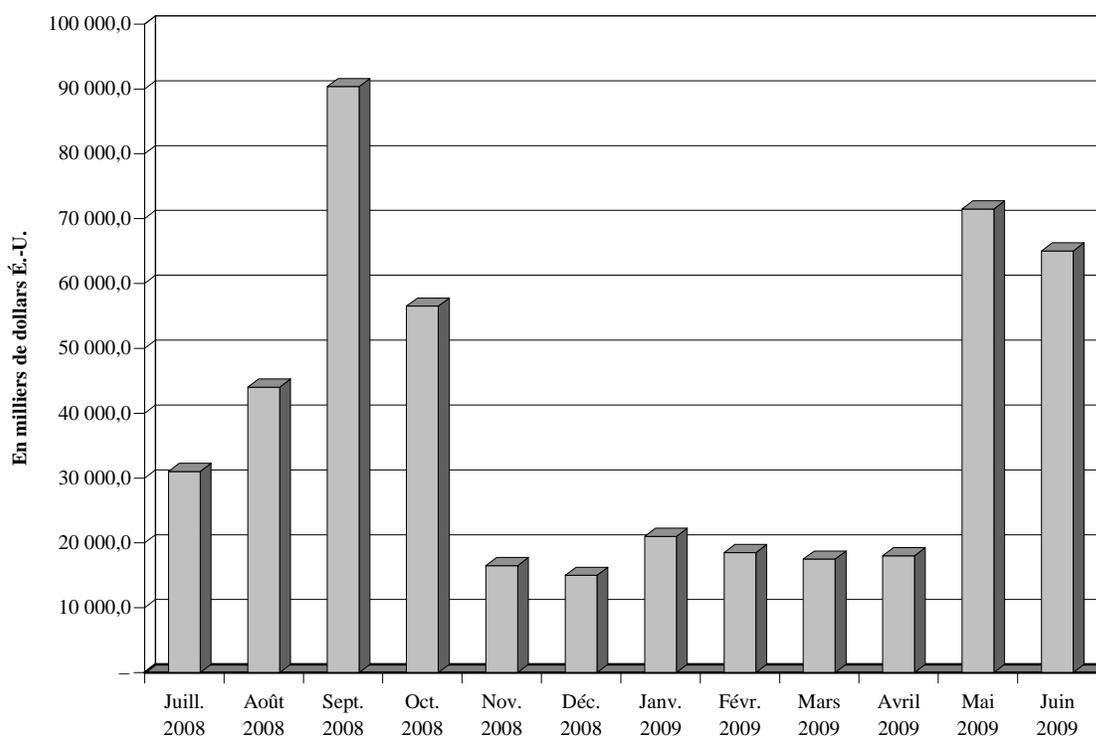
III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice financier court du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	10 222,4	10 381,6	(159,2)	(1,6)
Contingents	181 650,9	186 373,0	(4 722,1)	(2,6)
Police des Nations Unies	21 772,9	19 949,5	1 823,4	8,4
Unités de police constituées	18 009,4	18 714,6	(705,2)	(3,9)
Total partiel	231 655,6	235 418,7	(3 763,1)	(1,6)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	63 259,1	65 177,5	(1 918,4)	(3,0)
Personnel recruté sur le plan national	16 676,6	15 267,3	1 409,3	8,5
Volontaires des Nations Unies	11 100,3	11 817,1	(716,8)	(6,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	558,7	977,7	(419,0)	(75,0)
Total partiel	91 594,7	93 239,6	(1 644,9)	(1,8)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	371,5	373,5	(2,0)	(0,5)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	111,0	250,4	(139,4)	(125,6)
Voyages	2 756,0	4 659,3	(1 903,3)	(69,1)
Installations et infrastructure	42 996,3	43 476,3	(480,0)	(1,1)
Transports terrestres	14 730,4	13 233,3	1 497,1	10,2
Transports aériens	46 977,4	48 227,7	(1 250,3)	(2,7)
Transports maritimes ou fluviaux	55,2	4,0	51,2	92,8
Transmissions	21 570,7	16 090,1	5 480,6	25,4
Informatique	5 693,1	4 575,0	1 118,1	19,6
Services médicaux	7 221,6	7 027,4	194,2	2,7
Matériel spécial	3 885,9	3 541,4	344,5	8,9
Fournitures, services et matériel divers	4 783,2	4 257,3	525,9	11,0
Projets à effet rapide	1 000,0	999,3	0,7	0,1
Total partiel	152 152,3	146 715,0	5 437,3	3,6
Total brut	475 402,6	475 373,3	29,3	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	9 754,0	9 801,9	(47,9)	(0,5)
Total net	465 648,6	465 571,4	77,2	0,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	475 402,6	475 373,3	29,3	0,0

B. Répartition mensuelle des dépenses



30. Les pics de dépenses enregistrés en septembre et octobre 2008, ainsi qu'en mai et juin 2009, s'expliquent essentiellement par l'engagement des crédits nécessaires au remboursement des coûts supportés par les pays au titre des contingents et des unités de police constituées, et au remboursement des coûts supportés au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien autonome dans la première et la seconde moitié de l'exercice, respectivement.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	1 687,4
Recettes diverses ou accessoires	1 096,0
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 204,0
Total	6 987,4

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	36 247,2
Unités de police constituées	5 020,5
Total partiel	41 267,7
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	16 407,3
Transmissions	7 733,1
Services médicaux	4 791,0
Matériel spécial	3 541,4
Total partiel	32 472,8
Total	73 740,5

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	4 avril 2004	4 avril 2004
Usage opérationnel intensif	1,9	4 avril 2004	4 avril 2004
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,5	4 avril 2004	4 avril 2004
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	745,4
Contributions volontaires en nature	–
Total	745,4

^a Y compris les installations fournies par le Gouvernement.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(159,2)	(1,6 %)

31. Le dépassement de crédits s'explique essentiellement par les pertes de change subies en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA, qui s'est établie à 8 % en moyenne. Le montant de l'indemnité quotidienne de subsistance (missions) est calculé en francs CFA mais payable en dollars des États-Unis. Il est passé des 191 dollars prévus pour les 30 premiers jours et 122 dollars par la suite à 210 dollars pour les 30 premiers jours et 131 dollars par la suite. Ce dépassement de crédits a été en partie compensé par un abattement pour délais de déploiement plus élevé que prévu (3,8 % contre 2 %) et les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) du fait des modifications apportées à la politique relative aux voyages à l'intérieur de la zone de la mission et à la comptabilisation des dépenses.

	<i>Écart</i>	
Contingents	(4 722,1)	(2,6 %)

32. L'écart s'explique principalement par les coûts plus élevés que prévu des vols charters commerciaux utilisés pour la relève des contingents en raison de plusieurs facteurs, notamment les coûts de déploiement et de retrait des aéronefs, le prix du carburant, ainsi que les redevances de survol, d'autorisation d'atterrissage et de services d'escapes (manutention de l'aéronef et des bagages et assistance aux passagers) dans les divers aéroports. Le dépassement de crédits s'explique en outre par l'augmentation du coût réel des rations due à la dépréciation plus forte que prévu du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et aux coûts plus élevés que prévu de la location des espaces d'entreposage et de conteneurs. Ce dépassement de crédits a été en partie compensé par les économies réalisées au titre du matériel appartenant aux contingents du fait du rapatriement précoce d'une unité du génie en avril 2009.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	1 823,4	8,4 %

33. Cet écart s'explique principalement par le fait qu'il y a eu moins d'opérations de relève et de rapatriement que prévu au cours de l'exercice concerné, davantage de membres de la Police des Nations Unies ayant décidé d'accepter un renouvellement de leur engagement après une affectation d'un an et par les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) du fait des modifications apportées à la politique relative aux voyages à l'intérieur de la zone de la mission et à la comptabilisation des dépenses.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(705,2)	(3,9 %)

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

34. Le dépassement de crédits est imputable au règlement non inscrit au budget de crédits de l'exercice précédent, les fonds réservés à cette fin ayant été insuffisants pour effectuer tous les remboursements. D'autre part, les coûts des vols charters commerciaux utilisés pour assurer la relève des unités de police constituées ont été plus élevés que prévu à cause d'une hausse des prix du marché. Ce dépassement a été partiellement compensé par l'imputation des frais d'entreposage et de réfrigération à la rubrique des dépenses au titre des contingents.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(1 918,4)	(3,0 %)

35. Le dépassement de crédits résulte principalement du remboursement au personnel recruté sur le plan international des dépenses engagées au titre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (1,2 million de dollars) et du relèvement du barème des traitements au 1^{er} janvier 2009. Il a été partiellement compensé par les économies réalisées en raison des déplacements moins nombreux que prévu vers des endroits dangereux, les déplacements qui devaient se faire dans le cadre des élections ayant été reportés.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 409,3	8,5 %

36. Le solde inutilisé s'explique par un taux de vacance de postes élevé au début de l'exercice. L'ONUCI a pris les mesures qui s'imposaient et le taux de vacance de postes a considérablement diminué vers la fin de l'exercice. Cet écart est également imputable aux économies réalisées au titre des primes de risque, les déplacements effectués vers des endroits dangereux ayant été moins nombreux que prévu à cause du report des élections.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(716,8)	(6,5 %)

37. Le dépassement de crédits à cette rubrique s'explique par un taux de vacance de postes effectif inférieur à celui inscrit au budget (3 % contre 10 %).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(419,0)	(75,0 %)

38. Le dépassement de crédits s'explique essentiellement par le maintien des postes temporaires de la Cellule d'appui à la certification du processus électoral. Au 30 juin 2009, trois fonctionnaires étaient effectivement en poste, en raison du report des élections. Il s'explique aussi par la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA; il faut savoir que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) est calculé en francs CFA mais payable en dollars.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(139,4)	(125,6 %)

39. Le dépassement de crédits correspond aux dépenses engagées pour les services offerts par des consultants internationaux au groupe de contrôle du respect de l'embargo qui a été intégré à l'ONUCI afin que l'Opération puisse s'acquitter de son mandat et par la Section du personnel concernant le reclassement du personnel recruté sur le plan national. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par l'imputation des coûts afférents aux postes d'assistants aux services linguistiques à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(1 903,3)	(69,1 %)

40. Le dépassement de crédits tient essentiellement à l'inscription d'une partie des indemnités de subsistance (missions) à la rubrique des voyages à l'intérieur de la zone de la mission du fait des modifications apportées à la politique relative aux voyages à l'intérieur de la zone de la mission et à la comptabilisation des dépenses. Il a été en partie compensé par les économies réalisées en raison du nombre moins élevé que prévu de déplacements à des fins de formation, de plus en plus de formations se tenant dans la région plutôt que sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou à New York, et du remplacement de six formations externes par des formations internes.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructure	(480,0)	(1,1 %)

41. Le dépassement de crédits s'explique par les remboursements plus élevés que prévu des dépenses engagées au titre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile par les militaires et le personnel de police, ainsi que par une utilisation plus fréquente que prévu des groupes électrogènes à forte capacité pour la construction de nouveaux camps à Adzope et à Divo, le transfert du camp à Séguéla et l'agrandissement du camp de Toulépleu. Il s'explique aussi par l'achat de 30 groupes électrogènes pour équiper des zones excentrées et soutenir les systèmes informatiques et par les coûts de location des locaux utilisés pour héberger les contingents et le camp de transition qui ont été supérieurs aux prévisions. Ce dépassement a été en partie compensé par les économies réalisées en raison de l'externalisation des services d'entretien, certains des projets prévus étant mis en œuvre par l'État et d'autres reportés. En outre, les travaux de modernisation du système de climatisation dans le bâtiment principal de Sebroko, qui étaient planifiés, ont été remis à plus tard, ainsi que l'achat de consommables et de fournitures pour la production de bouteilles d'eau, et l'achat d'autres équipements et de pièces détachées.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	1 497,1	10,2 %

42. L'écart s'explique essentiellement par une consommation de carburant de 34 % inférieure à ce qui était prévu (7,6 millions de litres contre 11,6 millions de litres). D'autre part, le prix réel du carburant a été inférieur aux prévisions (0,99 dollar le litre contre 1,58 dollar).

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(1 250,3)	(2,7 %)

43. Le dépassement de crédits s'explique essentiellement par les coûts garantis des transports aériens qui ont été plus élevés que prévu, de même que le tarif par heure de vol du LearJet 35 et de deux DHC-7, et par la location d'un DHC-7 supplémentaire dans le cadre de l'appui aux élections. Il a été en partie compensé par les économies réalisées grâce au remplacement d'un hélicoptère Puma AS-330 par un Mi-8MTV.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	51,2	92,8 %

44. Le solde inutilisé enregistré à cette rubrique s'explique par le fait que deux bateaux de patrouille maritime n'ont pas été utilisés en raison de l'amélioration de la situation politique et sociale dans le pays. Les véhicules maritimes ou fluviaux utilisés dans le cadre des opérations d'identification et d'inscription des électeurs ont été loués, cette solution ayant été jugée plus économique.

	<i>Écart</i>	
Transmissions	5 480,6	25,4 %

45. Le solde inutilisé s'explique par le retard pris dans la mise en place de centres multimédias communautaires dans l'ensemble du pays à cause des problèmes de sécurité et du fait qu'il n'y avait pas de personnel de sécurité ni de membres du contingent disponibles pour surveiller les zones en question. En outre, l'installation d'une ligne de connexion externe entre Abidjan et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi a été reportée à cause d'un différend entre le fournisseur et son partenaire commercial sur place. L'installation de la ligne de connexion Yamoussoukro-Korhogo a également été reportée à l'exercice suivant.

	<i>Écart</i>	
Informatique	1 118,1	19,6 %

46. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le coût d'achat moins élevé que prévu des licences informatiques, qui ont fait l'objet de commandes globales centralisées, ainsi que le report de l'achat de pièces détachées, de fournitures et de matériel d'entretien et de réparation, l'acquisition de certains de ces articles n'étant pas prévue dans les contrats-cadres.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	194,2	2,7 %

47. Les économies s'expliquent essentiellement par un recours moins fréquent que prévu aux services d'évacuation médicale et d'hospitalisation, un nombre d'interventions inférieur aux prévisions et des dépenses moindres au titre des services médicaux externalisés du fait de l'utilisation des capacités internes. Ces

économies ont été en partie annulées par l'augmentation du taux de remboursement au titre du soutien autonome qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008 et l'affectation de personnel d'une clinique de l'ONU aux hôpitaux de niveau II des pays fournisseurs de contingents.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	344,5	8,9 %

48. L'écart s'explique par les économies réalisées au titre du remboursement aux États qui fournissent des unités de police constituées des dépenses engagées au titre du soutien autonome, les articles qui auraient dû être fournis conformément aux mémorandums d'accord n'ayant pas été livrés. D'autre part, un montant correspondant à un remboursement trop élevé effectué à un pays fournisseur de contingents au titre de la neutralisation des explosifs et munitions a été récupéré.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	525,9	11,0 %

49. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par les économies réalisées au titre des frais bancaires, le paiement de l'indemnité de subsistance (missions) et de celle des Volontaires des Nations Unies ayant été effectué par virement bancaire, sans passer par les banques sur place en raison des difficultés qu'il y a à ouvrir un compte à Abidjan, au titre du règlement des demandes d'indemnisation présentées par des tiers, le règlement ayant été reporté jusqu'à ce qu'un nouvel examen des différends concernant l'occupation des terres, les biens et les loyers ait été réalisé, au titre de l'achat de médailles, le nombre de membres du personnel déployé pendant l'exercice étant inférieur aux prévisions, et au titre des frais d'impression et de reproduction. Ces économies ont été en partie annulées par les dépenses non prévues engagées pour acheminer par voie terrestre le matériel électoral.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

50. En ce qui concerne le financement de l'ONUCI, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, soit 29 300 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 6 987 400 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (1 687 400 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (1 096 000 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (4 204 000 dollars).